



Celles-sur-Belle
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Conseil communautaire 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Présentation de la direction des affaires juridiques



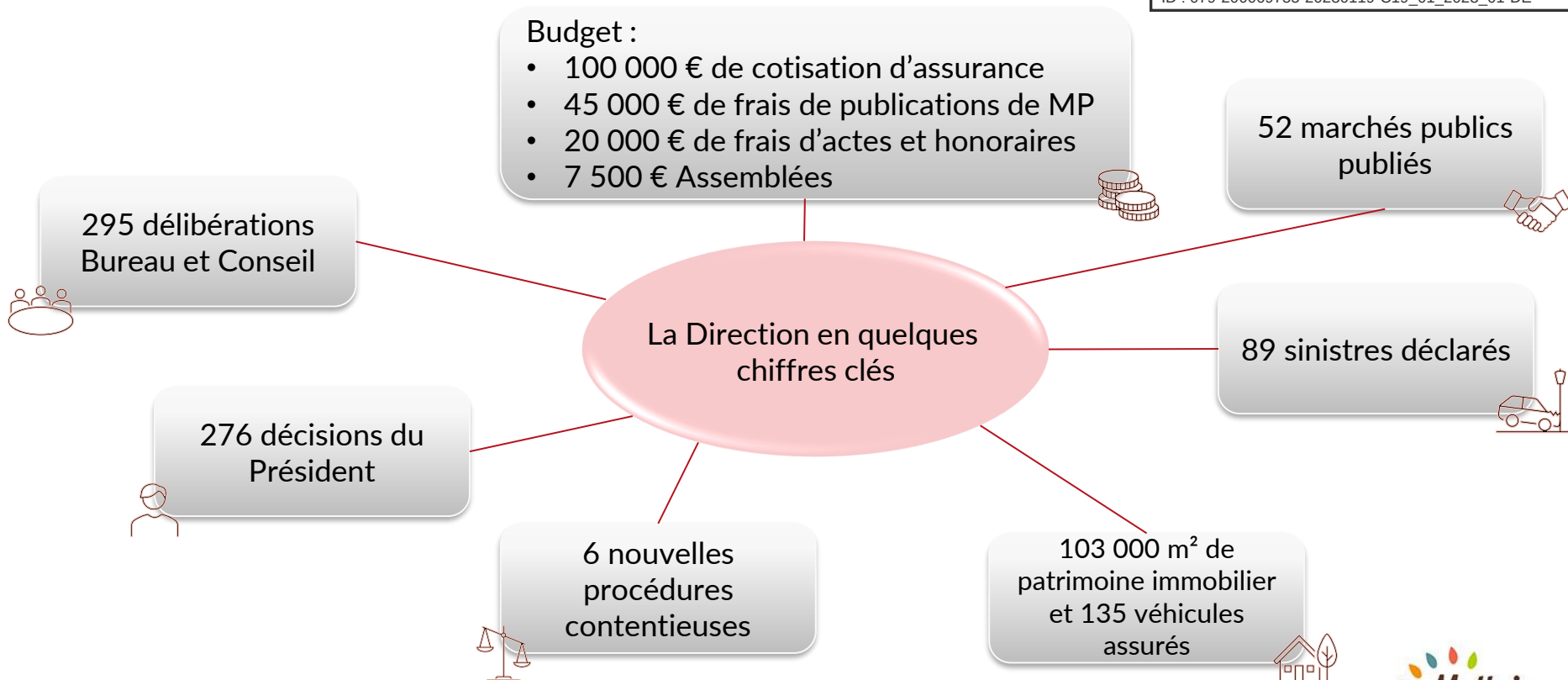
Les chiffres clés de la Direction

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Mission générale de conseil, de prévention de sécurisation des actions de la collectivité

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Direction - 5 ETP

1. Assemblées

- Organisation des conseils et bureaux communautaires (préparation et exécution)
- Coordination et formation du réseau des correspondants des assemblées
- Sécurisation des actes (Arrêtés, Décisions du Président, conventions et délibérations)
- Outils : Web délib et Idélibre

2. Commande publique

- Rédaction et publication des pièces de marchés
- Passation et l'exécution des marchés publics
- Conception et exécution du Guide interne de la commande publique
- Suivi des commissions internes (revue des marchés et Commissions d'appel d'offres)

3. Assurances

- Instruction des dossiers de sinistres
- Accompagnement des services opérationnels dans la prévention des risques
- Gestion des précontentieux et réclamations
- Suivi administratif et financier de la direction

4. Affaires juridiques

- Assistanes et conseils juridiques auprès des élus et des directions
- Contrôle préalable des actes juridiques
- Gestion des contentieux et précontentieux
- Veille juridique

1. Pôle ASSEMBLÉE

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



LES AVANCÉES...

- Sécurisation des process (Circuit des assemblées Formation des agents Procédure décisions, sécurisation des actes, traitement des arriérés des registres de délibérations ...)
- Depuis la rentrée 2022, nouvelle interface sur le site internet de communication des délibérations du Bureau et du Conseil
- Mise en place d'un contrôle préalable sur les actes : financier juridique technique et politique
- Informatisation de la procédure des assemblées avec le déploiement de Web délib et Idélibre.

À conduire...

- Travail de sécurisation à mener avec le CIAS ;
- Boîte à outils d'actes types ;
- Renforcer le lien avec les communes (mutualisation des outils...).

2. Pôle COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO



Processus d'achat :

Montant du marché		- 40 000 € HT	De 40 000 € HT à 214 999 € HT	De 215 000 € HT à 5 381 999 € HT	A partir de 5 382 000 € HT
Attribution	Marchés de fournitures et de services	Les marchés restent dans le giron des directions opérationnelles	Revue des marchés + Décision président	CAO + Délibération bureau pour autorisation de signature	CAO + Délibération bureau pour autorisation de signature
	Marché de travaux			Revue des marchés + Délibération bureau pour attribuer le marché	CAO + Délibération bureau pour autorisation de signature

Restitution dans la note de synthèse du Conseil communautaire des décisions du Président et des délibérations du Bureau communautaire relatives à l'attribution ou à l'autorisation de signature des marchés publics.

2. Pôle COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

LES AVANCÉES...

- Structuration de la procédure de l'achat public avec mise en place de la Revue des Marchés au-delà de 40 000 € ;
- Renforcement de la sécurisation des marchés dans la rédaction des pièces administratives et techniques ;
- Guide interne de la commande publique et formation du réseau de correspondants commande publique ;
- Tableau de bord de suivi des marchés de la collectivité.

À conduire...

- Dématérialisation du process de passation et d'exécution des MP avec le déploiement d'un logiciel Marchés publics ;
- Identifier une mission d'achat inexistante à ce jour ;
- Mutualisation de l'achat et groupements de commandes.

3. Pôle ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO



LES AVANCÉES...

- Centralisation de la gestion des assurances de la collectivité avec la mise en place d'une procédure unique au sein de la collectivité accessible par chaque agent ;
- Suivi de la sinistralité et mise en place d'un tableau de bord financier ;
- Remise à plat de toutes les garanties pour éviter les doublons et les trous d'assurances.

Nouveau marché depuis le 1^{er} janvier 2022 : 3 assureurs

Flotte Auto, Dommage aux biens et responsabilité
environnementale : SMACL

Responsabilité civile : AREAS

Protection juridique : SHAM

Nature des sinistres : Essentiellement Flotte auto, Dommages aux
biens et Accidents scolaires

À conduire...

- Optimisation au quotidien des garanties souscrites ;
- Sensibilisation et actions de prévention pour limiter les risques.

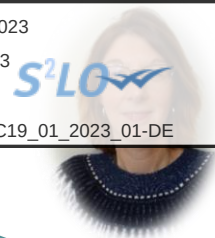
4. Pôle AFFAIRES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



LES AVANCÉES...

- Création et structuration d'un pôle affaires juridiques avec la reprise du suivi des contentieux, enclenchement de l'assurance protection juridique, édition d'un tableau de bord ;
- Structuration de l'externalisation juridique avec mise en place d'une convention d'assistance ;
- Mise en œuvre de la convention cadre de prestation avec les communes au 1^{er} septembre 2022 (en lien avec la Direction des services techniques)

À conduire...

- Actualisation des statuts et de l'intérêt communautaire ;
- Accompagnement renforcé pour couvrir les projets des directions ;
- Ouverture vers la mutualisation avec les communes et le CIAS de l'ingénierie juridique.

Organigramme de la Direction des Affaires Juridiques

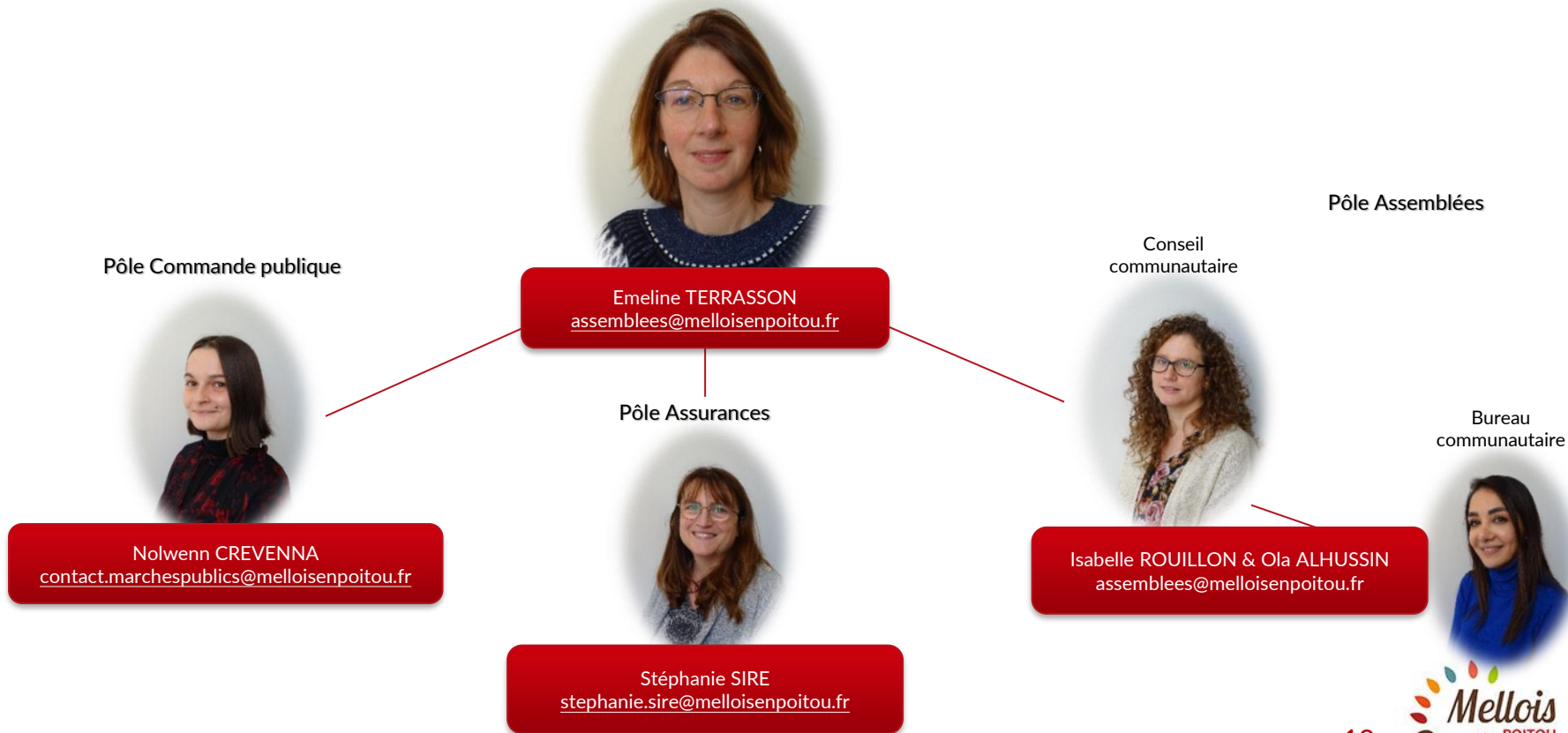
Directrice des Affaires juridiques

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. Marion Fabrice Michelot

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



1. Site internet de la communauté de communes - Publication en ligne des actes et des marchés en cours

Depuis la rentrée 2022, publication sur le site internet www.melloisenpoitou.fr :

- Des actes (délibérations du bureau et du conseil communautaire, décision du président et arrêtés) de la communauté de communes,
- Des marchés publics en cours

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



1. Site internet de la communauté de communes - Publication en ligne des actes et des marchés en cours

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE DE** la publication en ligne, sur le site www.melloisenpoitou.fr, des actes et marchés publics en cours de la communauté de communes.

2. Conseil communautaire du 17 novembre 2022 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 17 novembre 2022.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



FINANCES

Budget principal

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



BP du budget principal 2023 – Rappel DOB 2023

-Fonctionnement :

-Recettes = 33 183 711 €

-Dépenses = 34 220 972 €

➡ Besoin de financement = 1 037 261 €

-Investissement :

-Recettes = 5 446 308 €

-Dépenses = 6 507 434 €

➡ Besoin de financement = 1 061 126 €

- Manquait 1,03 M€ pour équilibrer le fonctionnement
- Manquait 1,06 M€ d'autofinancement pour l'investissement
- Retravail des demandes budgétaires par les directions
- Arbitrage sur les priorités et prise en compte de la situation économique (crise énergétique, inflation, ...)
- Pas de reprise anticipée du résultat

➤ Virement de la section de fonctionnement => 340 000 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Evolutions principales sur les recettes de la section fonctionnement

- La répartition dérogatoire du FPIC (257 000 €),
- L'augmentation des tarifs des équipements et services communautaires adoptée par le bureau communautaire lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022 (100 000 €)
- La reprise de la provision du projet de territoire (480 000 €)
- La revalorisation des valeurs locatives de 7 % au lieu de 6 % permet également de dégager des recettes plus importantes que prévues à hauteur de 76 000 €.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Evolutions principales sur les dépenses de la section fonctionnement

- Le plan de sobriété énergétique (139 000 €),
- La fermeture d'Aqua'Melle (67 000 € d'économie, perte de recettes à hauteur de 20 000 €) et la fermeture de deux piscines d'été (167 000 € d'économie, perte de recettes à hauteur de 8 560 €),
- Un ajustement des dépenses des services techniques (26 000 €),
- Une diminution de l'assurance dommage ouvrage pour le gymnase de Brioux-sur-Boutonne (30 000 €),
- Des commandes d'alimentation sur le budget 2022 (20 000 €),
- L'infructuosité de certains recrutements (250 000 €).

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	CA ANTICIPE 2022	BP 2023		
002 - Excédent reporté	- €	4 419 537,49 €	- €	- €		
013 - Atténuation de charges	203 109,00 €	203 109,00 €	241 350,00 €	155 000,00 €	-23,69%	-35,78%
042 - Opérations d'ordre entre sections	350 596,00 €	486 268,00 €	357 540,00 €	517 609,21 €	47,64%	44,77%
70 - Produits des services	3 175 470,01 €	3 187 170,01 €	3 000 000,00 €	3 413 981,50 €	7,51%	13,80%
73 - Recettes fiscales	21 960 892,00 €	22 205 879,00 €	22 491 000,00 €	23 543 513,00 €	7,21%	4,68%
74 - Subventions et participations	4 934 673,24 €	5 162 757,24 €	5 100 000,00 €	5 082 058,05 €	2,99%	-0,35%
75 - Autres produits de gestion courante	453 700,00 €	516 982,00 €	491 000,00 €	866 060,00 €	90,89%	76,39%
77 - Produits exceptionnels	76 689,00 €	79 189,00 €	100 000,00 €	8 000,00 €	-89,57%	-92,00%
78 - Reprise de provision	1 164 102,00 €	1 164 102,00 €	1 164 102,00 €	1 867 102,00 €	60,39%	60,39%
TOTAL	32 319 231,25 €	37 424 993,74 €	32 944 992,00 €	35 453 323,76 €	9,70%	7,61%
RESULTAT	- €	- €	841 206,00 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	CA ANTICIPE 2022	BP 2023		
011 - Charges à caractère général	5 749 119,06 €	5 910 294,06 €	5 659 000,00 €	6 797 986,16 €	18,24%	20,13%
012 - Charges de personnel	14 489 397,12 €	14 623 933,44 €	14 300 000,00 €	15 616 459,00 €	7,78%	9,21%
014 - Atténuation de produits	7 130 374,00 €	7 130 374,00 €	7 281 200,00 €	7 247 505,00 €	1,64%	-0,46%
65 - Autres charges de gestion courante	2 952 793,10 €	7 677 741,27 €	2 810 000,00 €	3 317 536,30 €	12,35%	18,06%
66 - Charges financières	341 423,93 €	404 705,93 €	404 706,00 €	434 099,94 €	27,14%	7,26%
67 - Charges exceptionnelles	70 844,04 €	152 447,04 €	130 680,00 €	82 760,00 €	16,82%	-36,67%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 525 498,00 €	1 525 498,00 €	1 518 200,00 €	1 616 977,36 €	6,00%	6,51%
023 - Virement section d'investissement	59 782,00 €	- €	- €	340 000,00 €	468,73%	
TOTAL	32 319 231,25 €	37 424 993,74 €	32 103 786,00 €	35 453 323,76 €	9,70%	10,43%

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Evolution principales sur les dépenses de la section investissement

Décalage et réajustement de certains projets ont permis de réduire les dépenses :

- Le gymnase de Brioux-sur-Boutonne (1 100 000 €),
- Les travaux portés par les services techniques (200 000 €),
- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage (120 000 €).

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	CA ANTICIPE 2022	BP 2023		
13 - Subv équipement	- €	35 169,00 €	35 169,00 €	- €		
16 - Emprunts et dettes	6 722 480,00 €	6 727 480,00 €	6 723 267,00 €	1 156 950,00 €	-82,79%	-82,79%
20 - Immobilisations incorporelles	604 333,15 €	972 711,02 €	513 172,43 €	847 516,46 €	40,24%	65,15%
204 - Subventions d'équipement versées	67 710,00 €	117 710,00 €	87 685,00 €	110 010,00 €	62,47%	25,46%
21 - Immobilisations corporelles	1 289 138,36 €	2 841 572,42 €	1 832 443,69 €	1 180 979,75 €	-8,39%	-35,55%
23 - Immobilisations en cours	2 865 672,90 €	3 646 492,25 €	2 404 895,78 €	439 668,20 €	-84,66%	-81,72%
040 - Opérations d'ordre entre sections	350 596,00 €	486 268,00 €	357 540,00 €	517 609,21 €	47,64%	44,77%
041 - Opérations d'ordre section invst	356 600,00 €	997 450,00 €	775 040,37 €	267 000,00 €	-25,13%	-65,55%
TOTAL	12 256 530,41 €	15 824 852,69 €	12 729 213,27 €	4 519 733,62 €	-63,12%	-64,49%

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	CA ANTICIPE 2022	BP 2023		
001 - Excédent reporté	- €	2 947 037,43 €		- €		
021 - Virement section fonctionnement	59 782,00 €	- €		340 000,00 €	468,73%	
024 - Produit des cessions d'actif	- €	8 000,00 €		- €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 525 498,00 €	1 525 498,00 €	1 518 212,68 €	1 616 977,36 €	6,00%	6,51%
041 - Opérations d'ordre section invst	356 600,00 €	997 450,00 €	775 040,37 €	267 000,00 €	-25,13%	-65,55%
10 - Dotations - FCTVA	470 326,98 €	1 576 370,32 €	1 570 323,39 €	891 956,87 €	89,65%	-43,20%
10 - 1068 Excédent de fonctionnement repor	- €	578 118,00 €	578 118,00 €	- €		
13 - Subventions d'équipement perçues	966 147,35 €	1 936 193,94 €	1 316 616,18 €	401 678,77 €	-58,42%	-69,49%
16 - Emprunts et dettes	8 878 176,08 €	6 235 255,00 €	3 250 000,00 €	1 002 120,62 €	-88,71%	-69,17%
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	1 159,09 €	- €		
TOTAL	12 256 530,41 €	15 803 922,69 €	9 009 469,71 €	4 519 733,62 €	-63,12%	-49,83%
RESULTAT	- €	- 20 930,00 €	- 3 719 743,56 €	- €		

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Budgets annexes

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe ZA

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
ZONES D'ACTIVITES	BP 2022	BS 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2022 / BP 2021	BP 2022 / CA 2021
011 - Charges à caractère général	249 912,00 €	30 000,00 €	83 961,19 €	346 150,00 €	-19,54%	1399,60%
65 - Autres charges de gestion courante		15,00 €	14,73 €			
66 - Charges financières	24 956,45 €		24 947,16 €	21 496,38 €	-18,23%	-13,66%
67 - Charges exceptionnelles	10 745,00 €		10 745,00 €			
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 767 783,39 €		5 188 379,13 €	6 441 624,83 €	-0,58%	0,33%
043 - Opérations d'ordre à l'int section	24 956,45 €		24 947,16 €	21 496,38 €	-18,23%	-13,66%
023 - Virement section d'investissement	875 683,62 €	-30 015,00 €			20,56%	
TOTAL	6 954 036,91 €	- €	5 332 994,37 €	6 830 767,59 €	0,79%	19,41%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
ZONES D'ACTIVITES	BP 2022	BS 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2022 / BP 2021	BP 2022 / CA 2021
002 - Excédent reporté	647 797,62 €			647 797,62 €	2,54%	
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 042 651,84 €		5 300 937,21 €	5 661 473,59 €	-1,60%	4,77%
043 - Opérations d'ordre à l'int section	24 956,45 €		24 947,16 €	21 496,38 €	-18,23%	-13,66%
70 - Produits des services	238 631,00 €		7 110,00 €	500 000,00 €	148,11%	571,05%
TOTAL	6 954 036,91 €	- €	5 332 994,37 €	6 830 767,59 €	0,79%	19,09%
RESULTAT	- €	- €	- €	- €		

Budget
proposé avec
la reprise
anticipée des
résultats

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe ZA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
ZONES D'ACTIVITES	BP 2022	BS 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2022 / BP 2021	BP 2022 / CA 2021
001 - Déficit reporté	2 064 138,27 €			2 283 770,68 €	36,36%	
16 - Emprunts et dettes	107 085,00 €		107 074,33 €	109 500,00 €	-96,08%	-96,08%
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 042 651,84 €		5 300 937,21 €	5 661 473,59 €	-1,60%	4,77%
TOTAL	8 213 875,11 €	- €	5 408 011,54 €	8 054 744,27 €	-20,92%	-3,36%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
ZONES D'ACTIVITES	BP 2022	BS 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2022 / BP 2021	BP 2022 / CA 2021
021 - Virement section fonctionnement	875 683,62 €	-30 015,00 €			20,56%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 767 783,39 €		5 188 379,13 €	6 441 624,83 €	-0,58%	0,33%
16 - Emprunts et dettes	1 570 408,10 €	30 015,00 €		1 613 119,44 €	-59,30%	-28,62%
TOTAL	8 213 875,11 €	- €	5 188 379,13 €	8 054 744,27 €	-20,92%	3,33%
RESULTAT	- €	- €	- 219 632,41 €	- €		

Budget
proposé avec
la reprise
anticipée des
résultats

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Patrimoine économique

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
PATRIMOINE ECONOMIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	119 700,00 €	254 700,00 €	110 000,00 €	160 200,00 €	33,83%	45,64%
65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	30 378,33 €	1,26%	-24,05%
66 - Charges financières	23 867,51 €	23 867,51 €	23 867,51 €	21 999,76 €	-7,83%	-7,83%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	10 400,00 €	8 984,00 €	7 000,00 €	133,33%	-22,08%
042 - Opérations d'ordre entre sections	266 685,00 €	266 685,00 €	264 359,00 €	264 277,99 €	-0,90%	-0,03%
TOTAL	443 252,51	595 652,51	447 210,51 €	483 856,08 €	9,16%	8,19%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
PATRIMOINE ECONOMIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
002 - Excédent reporté	33 609,41 €	33 609,41 €		- €	-100,00%	#DIV/0!
042 - Opérations d'ordre entre sections	98 273,00 €	98 273,00 €	98 271,00 €	98 271,08 €	0,00%	0,00%
70 - Produits des services	- €	4 500,00 €	5 900,00 €	20 800,00 €	#DIV/0!	252,54%
75 - Autres produits de gestion courante	311 370,10 €	449 270,10 €	270 330,00 €	364 785,00 €	17,15%	34,94%
TOTAL	443 252,51 €	585 652,51	374 501,00 €	483 856,08 €	9,16%	29,20%
RESULTAT	- €	- 10 000,00	- 72 709,51 €	- €		

Budget proposé avec la reprise anticipée des résultats et subvention d'équilibre du budget principal de 106 000€



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Patrimoine économique

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
PATRIMOINE ECONOMIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
16 - Emprunts et dettes	153 915,00 €	153 915,00 €	138 300,00 €	156 300,00 €	1,55%	13,02%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	20 000,00 €		6 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	94 387,89 €	74 387,89 €		97 000,00 €	2,77%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	98 273,00 €	98 273,00 €	98 271,08 €	98 271,08 €	0,00%	0,00%
TOTAL	346 575,89 €	346 575,89 €	236 571,08 €	357 571,08 €	3,17%	51,15%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
PATRIMOINE ECONOMIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Excédent reporté	75 890,89 €	75 890,89 €		71 096,79 €	-6,32%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	266 685,00 €	266 685,00 €	264 359,19 €	264 277,99 €	-0,90%	-0,03%
16 - Emprunts et dettes	4 000,00 €	4 000,00 €	1 080,00 €	22 196,30 €	454,91%	1955,21%
TOTAL	346 575,89 €	346 575,89 €	265 439,19 €	357 571,08 €	3,17%	34,71%
RESULTAT	- €	- €	28 868,11 €	- €		

Budget
proposé
avec la
reprise
anticipée
des
résultats



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe TEOM

Évolution coût TGAP pour enfouissement et incinération (€/t)
2019 à 2025

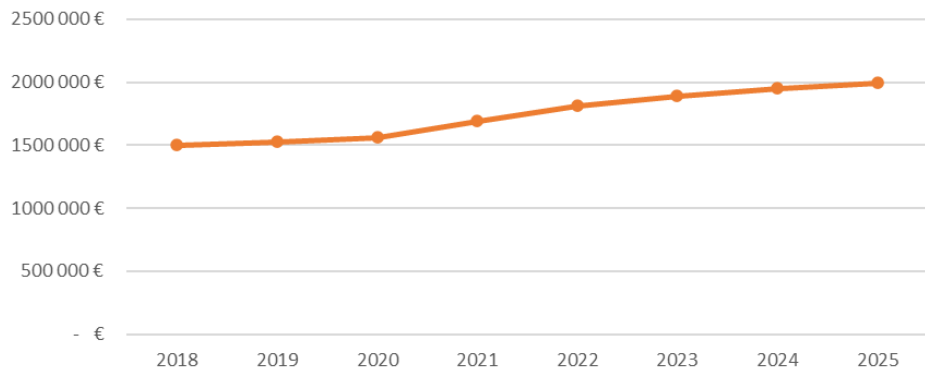


Source : Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 24

Contexte national sur la gestion des déchets : hausse de la TGAP qui impacte la contribution au SMITED

Impact significatif de l'inflation sur ce budget (carburant)

Evolution contribution SMITED
entre 2018 et 2025



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023



ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Budget annexe TEOM

Budget
proposé avec
la reprise
anticipée du
résultat de
788 527€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
TEOM	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 856 639,00 €	2 004 102,00 €	1 939 316,00 €	2 226 790,00 €	19,94%	14,82%
012 - Charges de personnel	2 474 382,00 €	2 520 657,10 €	2 560 000,00 €	2 653 094,50 €	7,22%	3,64%
65 - Autres charges de gestion courante	2 730 528,15 €	2 720 210,05 €	1 833 476,00 €	1 925 063,19 €	-29,50%	5,00%
66 - Charges financières	14 538,65 €	14 538,65 €	14 538,65 €	11 770,38 €	-19,04%	-19,04%
67 - Charges exceptionnelles	11 500,00 €	11 500,00 €	2 718,00 €	3 000,00 €	-73,91%	10,38%
042 - Opérations d'ordre entre sections	426 548,00 €	426 548,00 €	955 324,00 €	548 042,82 €	28,48%	-42,63%
023 - Virement section d'investissement	299 363,59 €	- €		- €		
TOTAL	7 813 499,39 €	7 697 555,80	7 305 372,65 €	7 367 760,89 €	-5,70%	0,85%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
TEOM	BP 2022	VOTE	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
002 - Excédent reporté	1 787 912,39 €	1 477 907,80 €		788 526,89 €	-55,90%	
013 - Atténuation de charges	48 900,00 €	48 900,00 €	40 000,00 €	32 900,00 €	-32,72%	-17,75%
042 - Opérations d'ordre entre sections	27 368,00 €	36 909,00 €	248 384,14 €	38 138,00 €	39,35%	-84,65%
70 - Produits des services	627 335,00 €	688 085,00 €	780 000,00 €	882 265,00 €	40,64%	13,11%
73 - Recettes fiscales	4 562 416,00 €	4 596 186,00 €	4 609 270,00 €	4 871 958,00 €	6,78%	5,70%
74 - Subventions et participations	754 268,00 €	754 268,00 €	724 000,00 €	747 973,00 €	-0,83%	3,31%
75 - Autres produits de gestion courante	1 300,00 €	1 300,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €	130,77%	-75,00%
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	4 000,00 €	313 000,00 €	3 000,00 €	-25,00%	-99,04%
TOTAL	7 813 499,39 €	7 607 555,80 €	6 726 654,14 €	7 367 760,89 €	-5,70%	9,53%
RESULTAT	- €	- 90 000,00 €	- 578 718,51 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Budget annexe TEOM

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
TEOM	BP 2022	VOTE	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
16 - Emprunts et dettes	312 140,00 €	312 140,00 €	312 140,00 €	313 400,00 €	0,40%	0,40%
20 - Immobilisations incorporelles	115 440,00 €	115 440,00 €	75 000,00 €	71 130,00 €	-38,38%	-5,16%
21 - Immobilisations corporelles	3 015 259,00 €	3 016 959,00 €	1 400 000,00 €	940 600,00 €	-68,81%	-32,81%
23 - Immobilisations en cours	1 066 309,53 €	1 066 309,53 €	200 000,00 €	1 828 472,09 €	71,48%	814,24%
27 - Immobilisations financières	26 017,00 €	26 017,00 €	26 016,50 €	- €	-100,00%	-100,00%
040 - Opérations d'ordre entre sections	27 368,00 €	36 909,00 €	248 384,14 €	38 138,00 €	39,35%	-84,65%
041 - Opérations d'ordre section invst	5 000,00 €	32 000,00 €	28 719,16 €	5 000,00 €	0,00%	-82,59%
TOTAL	4 567 533,53 €	4 605 774,53 €	2 290 259,80 €	3 196 740,09 €	-30,01%	39,58%
RESTES A REALISER						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
TEOM	BP 2022	VOTE	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Excédent reporté	658 597,94 €	658 597,94 €		316 699,25 €	-51,91%	
021 - Virement section fonctionnement	299 363,59 €	- €		- €		
024 - Produits des cessions d'immos	295 000,00 €	295 000,00 €		- €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	426 548,00 €	426 548,00 €	955 324,00 €	548 042,82 €	28,48%	-42,63%
041 - Opérations d'ordre section invst	5 000,00 €	32 000,00 €	28 719,16 €	5 000,00 €	0,00%	-82,59%
10 - Dotations	739 309,00 €	739 759,00 €	150 000,00 €	542 898,02 €	-26,57%	261,93%
10 - 1068 Excédent de fonctionnement re	- €	310 004,59 €	310 004,59 €	- €		
13 - Subventions d'équipement perçues	333 715,00 €	333 865,00 €	86 315,00 €	244 100,00 €	-26,85%	182,80%
16 - Emprunts et dettes	1 810 000,00 €	1 810 000,00 €	780 000,00 €	1 540 000,00 €	-14,92%	97,44%
TOTAL	4 567 533,53 €	4 605 774,53 €	2 310 362,75 €	3 196 740,09 €	-30,01%	38,37%
RESULTAT	- €	- €	20 102,95 €	- €		

Budget
proposé avec
la reprise
anticipée du
résultat de
316 700€



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe SPAC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
SPAC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	894 144,00 €	922 473,00 €	850 998,00 €	1 101 880,00 €	23,23%	29,48%
012 - Charges de personnel	1 096 714,00 €	1 138 190,00 €	1 103 555,00 €	1 288 718,35 €	17,51%	16,78%
014 - Atténuation de produits	217 000,00 €	217 000,00 €	167 839,00 €	242 788,00 €	11,88%	44,66%
65 - Autres charges de gestion courante	50 100,65 €	968 834,85 €	17 167,00 €	672 967,54 €	1243,23%	3820,12%
66 - Charges financières	155 893,35 €	155 893,35 €	155 893,35 €	140 816,95 €	-9,67%	-9,67%
67 - Charges exceptionnelles	23 800,00 €	23 800,00 €	42 000,00 €	32 200,00 €	35,29%	-23,33%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 160 909,00 €	1 160 909,00 €	1 160 899,00 €	1 195 701,76 €	3,00%	3,00%
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL	3 598 561,00 €	4 587 100,20	3 498 351,35 €	4 675 072,60 €	29,92%	33,64%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
SPAC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
002 - Excédent reporté	- €	961 220,20 €	- €	1 050 900,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
013 - Atténuation de charges	2 900,00 €	2 900,00 €	3 595,00 €	1 500,00 €	-48,28%	-58,28%
042 - Opérations d'ordre entre sections	390 548,00 €	401 383,00 €	390 544,00 €	435 437,23 €	11,49%	11,50%
70 - Produits des services	3 106 113,00 €	3 122 597,00 €	3 150 000,00 €	3 095 889,00 €	-0,33%	-1,72%
74 - Subventions et participations	93 000,00 €	93 000,00 €	2 986,00 €	3 004,00 €	-96,77%	0,60%
75 - Autres produits de gestion courante	6 000,00 €	6 000,00 €	4 035,00 €	7 700,00 €	28,33%	90,83%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	45 000,00 €	80 642,37 €	#DIV/0!	79,21%
TOTAL	3 598 561,00 €	4 587 100,20	3 596 160,00 €	4 675 072,60 €	29,92%	30,00%
RESULTAT	- €	-	97 808,65 €	- €		

Budget proposé
avec la reprise
anticipée du
résultat de
1 050 900€



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe SPAC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
SPAC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
16 - Emprunts et dettes	485 730,00 €	485 730,00 €	485 285,87 €	1 983 450,00 €	308,34%	308,72%
20 - Immobilisations incorporelles	122 365,00 €	435 848,41 €	100 000,00 €	150 383,00 €	22,90%	50,38%
21 - Immobilisations corporelles	189 981,43 €	773 323,32 €	299 000,00 €	320 528,33 €	68,72%	7,20%
23 - Immobilisations en cours	3 335 638,57 €	4 022 533,07 €	1 400 000,00 €	2 331 658,00 €	-30,10%	66,55%
040 - Opérations d'ordre entre sections	390 548,00 €	401 383,00 €	390 544,34 €	435 437,23 €	11,49%	11,49%
041 - Opérations d'ordre section invst	27 080,00 €	27 080,00 €	19 132,33 €	41 000,00 €	51,40%	114,30%
TOTAL	4 551 343,00 €	6 145 897,80	2 693 962,54 €	5 262 456,56 €	15,62%	95,34%
RESTES A REALISER						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
SPAC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Excédent reporté	- €	1 594 554,80 €		1 187 554,80 €		
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €		- €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 160 909,00 €	1 160 909,00 €	1 160 899,09 €	1 195 701,76 €	3,00%	3,00%
041 - Opérations d'ordre section invst	27 080,00 €	27 080,00 €	19 132,33 €	41 000,00 €	51,40%	114,30%
10 - Dotations	- €	- €		- €		
13 - Subventions d'équipement perçues	1 563 354,00 €	1 563 354,00 €	1 112 894,27 €	1 264 200,00 €	-19,14%	13,60%
16 - Emprunts et dettes	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €		1 574 000,00 €	-12,56%	
TOTAL	4 551 343,00 €	6 145 897,80	2 292 925,69 €	5 262 456,56 €	15,62%	129,51%
RESULTAT	- €	-	- 401 036,85 €	- €		

Budget proposé avec la reprise anticipée du résultat de 1 187 555 €



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
SPANC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	108 956,00 €	109 556,00 €	103 619,00 €	239 114,00 €	119,46%	130,76%
012 - Charges de personnel	159 104,00 €	175 588,00 €	175 588,00 €	214 018,03 €	34,51%	21,89%
65 - Autres charges de gestion courante	85 432,95 €	68 348,95 €	1 280,00 €	5 057,40 €	-94,08%	295,11%
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00 €	4 500,00 €	754,00 €	4 000,00 €	-11,11%	430,50%
042 - Opérations d'ordre entre sections	21 527,00 €	21 527,00 €	21 526,00 €	18 621,09 €	-13,50%	-13,49%
TOTAL	379 519,95 €	379 519,95 €	302 767,00 €	480 810,52 €	26,69%	58,81%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
SPANC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
002 - Excédent reporté	89 660,95 €	89 660,95 €		- €	-100,00%	
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 875,00 €	10 875,00 €	10 875,00 €	10 877,52 €	0,02%	
70 - Produits des services	179 970,00 €	179 970,00 €	198 051,00 €	383 293,00 €	112,98%	93,53%
74 - Subventions et participations	37 094,00 €	37 094,00 €	10 000,00 €	- €	-100,00%	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	61 920,00 €	61 920,00 €	53 703,00 €	86 640,00 €	39,92%	61,33%
TOTAL	379 519,95 €	379 519,95 €	272 629,00 €	480 810,52 €	26,69%	76,36%
RESULTAT	- €	- €	- 30 138,00 €	- €		

Budget proposé sans reprise anticipée du résultat

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe SPANC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
SPANC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Déficit reporté	12 096,36 €	12 096,36 €		- €	-100,00%	
21 - Immobilisations corporelles	26 256,77 €	26 256,77 €		7 743,57 €	-70,51%	
45 - Opérations pour compte de tiers	31 770,60 €	31 770,60 €	31 770,60 €	- €	-100,00%	-100,00%
040 - Opérations d'ordre entre sections	10 875,00 €	10 875,00 €	10 875,00 €	10 877,52 €	0,02%	0,02%
TOTAL	80 998,73 €	80 998,73 €	42 645,60 €	18 621,09 €	-77,01%	-56,34%
RESTE A REALISER						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
SPANC	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
040 - Opérations d'ordre entre sections	21 527,00 €	21 527,00 €	21 526,04 €	18 621,09 €	-13,50%	-13,50%
45 - Opérations pour compte de tiers	59 471,73 €	59 471,73 €	59 471,73 €	- €	-100,00%	-100,00%
TOTAL	80 998,73 €	80 998,73 €	80 997,77 €	18 621,09 €	-77,01%	-77,01%
RESULTAT	- €	- €	38 352,17 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Photovoltaïque

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
PHOTOVOLTAIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	2 028,00 €	2 588,00 €	1 085,00 €	2 278,00 €	12,33%	110%
012 - Charges de personnel	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	638,62 €	3 790,15 €	- €	484,27 €	-24,17%	
66 - Charges financières	339,38 €	339,38 €	339,38 €	294,39 €	-13,26%	-13,26%
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 411,00 €	3 411,00 €	3 411,00 €	3 410,34 €	-0,02%	-0,02%
TOTAL	6 917,00 €	10 628,53 €	5 335,38 €	6 967,00 €	0,72%	30,58%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
PHOTOVOLTAIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
002 - Excédent reporté		3 711,53 €				
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	0,00%	0,00%
70 - Produits des services	5 600,00 €	5 600,00 €	4 279,28 €	5 650,00 €	0,89%	32,03%
TOTAL	6 917,00 €	10 628,53 €	5 596,28 €	6 967,00 €	0,72%	24,49%
RESULTAT	- €	- €	260,90 €	- €		

Budget
proposé sans
reprise
anticipée du
résultat

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Photovoltaïque

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
PHOTOVOLTAIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
16 - Emprunts et dettes	1 960,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €	0,00%	0,00%
23 - Immobilisations en cours	134,00 €	2 522,51 €		133,34 €	-0,49%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL	3 411,00 €	5 799,51 €	3 277,00 €	3 410,34 €	-0,02%	4,07%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
PHOTOVOLTAIQUE	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Excédent reporté		2 388,51 €				
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 411,00 €	3 411,00 €	3 411,00 €	3 410,34 €	-0,02%	-0,02%
TOTAL	3 411,00 €	5 799,51 €	3 411,00 €	3 410,34 €	-0,02%	-0,02%
RESULTAT	- €	- €	134,00 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Réseau de chaleur

Budget proposé
sans reprise
anticipée du
résultat

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
RESEAU DE CHALEUR	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
011 - Charges à caractère général	294 020,15 €	294 020,15 €	294 000,00 €	304 600,00 €	3,60%	3,61%
65 - Autres charges de gestion courante	2 419,42 €	2 419,42 €	- €	1 500,00 €	-38,00%	
66 - Charges financières	8 380,43 €	8 380,43 €	8 380,43 €	5 572,30 €	-33,51%	-33,51%
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	309,00 €	500,00 €	0,00%	61,81%
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 622,00 €	39 622,00 €	39 622,00 €	39 621,23 €	0,00%	0,00%
023 - Virement section d'investissement	6 223,00 €	6 223,00 €		17 253,77 €	177,26%	
TOTAL	351 165,00 €	351 165,00 €	342 311,43 €	369 047,30 €	5,09%	7,81%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
RESEAU DE CHALEUR	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	0,00%	0,00%
70 - Produits des services	335 800,00 €	335 800,00 €	300 000,00 €	286 496,00 €	-14,68%	-4,50%
77 - Produits exceptionnels		- €		67 186,30 €		
TOTAL	351 165,00 €	351 165,00 €	315 365,00 €	369 047,30 €	5,09%	17,02%
RESULTAT	- €	- €	- 26 946,43 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe Réseau de chaleur

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
RESEAU DE CHALEUR	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
001 - Déficit reporté		391 131,41 €				
16 - Emprunts et dettes	30 480,00 €	30 480,00 €	30 480,00 €	31 110,00 €	2,07%	2,07%
20 - Immobilisations incorporelles		- €		10 400,00 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL	45 845,00 €	436 976,41 €	45 845,00 €	56 875,00 €	24,06%	24,06%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
RESEAU DE CHALEUR	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
021 - Virement section fonctionnement	6 223,00 €	6 223,00 €		17 253,77 €	177,26%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 622,00 €	39 622,00 €	39 621,23 €	39 621,23 €	0,00%	0,00%
10 - Dotations		161 119,88 €	161 119,88 €			-100,00%
16 - Emprunts et dettes - Renégociation		230 011,53 €				
TOTAL	45 845,00 €	436 976,41 €	200 741,11 €	56 875,00 €	24,06%	-71,67%
RESULTAT	- €	- €	154 896,11 €	- €		

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Budgets primitifs 2023 – Présentation générale

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Budget annexe GEMAPI

GEMAPI	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023		
011 - Charges à caractère général	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%	0
012 - Charges de personnel	6 552,00 €	6 552,00 €	6 552,00 €	6 552,00 €	0,00%	0,00%
014 - Atténuation de produits	4 000,00 €	4 702,64 €	3 800,00 €	4 000,00 €	0,00%	5,26%
65 - Autres charges de gestion cou	367 199,00 €	377 680,00 €	376 679,00 €	449 881,00 €	22,52%	19,43%
TOTAL	378 951,00 €	390 134,64 €	388 231,00 €	461 633,00 €	21,82%	18,91%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				BP 2023 / BP 2022	BP 2023 / CA 2022
	BP 2022	VOTE 2022	ANTICIPE 2022	BP 2023		
002 - Excédent reporté		11 183,64 €	11 183,64 €	- €		-100,00%
73 - Recettes fiscales	378 951,00 €	378 951,00 €	378 951,00 €	461 633,00 €	21,82%	21,82%
TOTAL	378 951,00 €	390 134,64 €	390 134,64 €	461 633,00 €	21,82%	18,33%
RESULTAT	- €	- €	1 903,64 €	- €		

Budget proposé sans reprise anticipée du résultat

Montant de taxe proposé : 461 633€.

3. Budgets primitifs 2023 – Budget principal

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	Dépenses	4 519 733.62 €
		Recettes	4 519 733.62 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	35 453 323.76 €
		Recettes	35 453 323.76 €

3. Budgets primitifs 2023 – Budget principal

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget principal 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

4. Reprise anticipée des résultats - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Compte 001 : 316 699.25 €

Compte 002 : 788 526.89 €

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe TEOM 2023.

5. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE TEOM	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 196 740.09 €
		Recettes	3 196 740.09 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 367 760.89 €
		Recettes	7 367 760.89 €

5. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

6. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE GEMAPI	INVESTISSEMENT	Dépenses	0 €
		Recettes	0 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	461 633.00 €
		Recettes	461 633.00 €

6. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le conseil d'exploitation du 14/09/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe GEMAPI 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

7. Reprise anticipée des résultats - Budget annexe zones d'activités

Compte 001 : 647 797,62 €

Compte 002 : - 2 283 770,68 €

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe zones d'activités 2023.

8. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe zones d'activités

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE ZA	INVESTISSEMENT	Dépenses	8 054 744.27 €
		Recettes	8 054 744.27 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 830 767.59 €
		Recettes	6 830 767.59 €

8. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe zones d'activités

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe zones d'activités 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

9. Reprise anticipée des résultats - Budget annexe patrimoine économique

Compte 001 : 71 096.79 €

Compte 002 : 0.00 €

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe patrimoine économique 2023.

10. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe patrimoine économique

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE	INVESTISSEMENT	Dépenses	357 571.08 €
		Recettes	357 571.08 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	483 856.08 €
		Recettes	483 856.08 €

10. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe patrimoine économique

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe patrimoine économique 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

11. Assainissement collectif (AC) - Tarif de la redevance applicables au 1er janvier 2023

Communes	Tarifs Abonnement en €/an - part fixe - HT	Tarifs Redevance en € HT/m3
Secteur communauté de communes Mellois en Poitou	55,00	1,86

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs de la redevance d'assainissement collectif sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 01/01/2023, sur la base des tarifs similaires à 2022.

12. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2023

Reconduction des tarifs appliqués en 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs applicables à compter du 01/01/2023, pour l'assainissement collectif, tels que proposés en annexe.

13. Reprise anticipée des résultats - Budget assainissement collectif

Compte 001 : 1 187 554,80 €

Compte 002 : 1 050 900 €

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le conseil d'exploitation du 15/11/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe assainissement collectif 2023.

14. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe assainissement collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	5 262 456,56 €
		Recettes	5 262 456,56 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 675 072,60 €
		Recettes	4 675 072,60 €

14. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe assainissement collectif

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le conseil d'exploitation du 15/11/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe assainissement collectif 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

15. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2023

Reconduction des tarifs des prestations d'assainissement non collectif

Hausse des tarifs des vidanges :

➤ Nouveau marché de prestations pour les vidanges facturées aux usagers dans le cadre des contrats vidange

➔ Hausse du coût des prestations répercutée sur les tarifs

15. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs des prestations d'assainissement non collectif applicables au 1er janvier 2023, tels qu'annexés,
- **APPROUVER** les tarifs des prestations vidange et entretien des installations applicables au 1er janvier 2023, tels qu'annexés.

16. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe assainissement non collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	18 621,09 €
		Recettes	18 621,09 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	480 810,52 €
		Recettes	480 810,52 €

16. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe assainissement non collectif

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le conseil d'exploitation du 15/11/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe assainissement non collectif 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

17. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe photovoltaïque

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 410,34 €
		Recettes	3 410,34 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 967,00 €
		Recettes	6 967,00 €

17. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe photovoltaïque

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le conseil d'exploitation du 16/11/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe photovoltaïque 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

18. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe réseau de chaleur

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2023
BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	INVESTISSEMENT	Dépenses	56 875,00 €
		Recettes	56 875,00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	369 047,30 €
		Recettes	369 047,30 €

18. Budgets primitifs 2023 – Budget annexe réseau de chaleur

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Vu le rapport de présentation du budget ci-annexé,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe réseau de chaleur 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
 Reçu en préfecture le 25/01/2023
 Publié le 30/01/2023
 ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17021 - Gendarmerie Melle/Parvis Espace Enfance	DM NOV.	2017	DEPENSES	7 726 850,42 €	1 444 087,43 €	4 010 773,35 €	2 117 071,38 €	154 918,26 €
		2017	RECETTES	2 065 921,64 €	90 000,00 €	597 999,00 €	1 330 740,82 €	47 181,82 €
	BP 2023	2017	DEPENSES	7 726 850,42 €	1 444 087,43 €	4 010 773,35 €	2 117 071,38 €	154 918,26 €
		2017	RECETTES	2 065 921,64 €	90 000,00 €	597 999,00 €	1 330 740,82 €	47 181,82 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17001- Résidence habitat jeunes	DM NOV.	2019	DEPENSES	1 164 655,70 €	797 470,67 €	250 303,23 €	111 332,80 €	5 549,00 €
		2019	RECETTES	945 810,72 €	355 103,49 €	364 129,70 €	226 577,53 €	- €
	BP 2023	2019	DEPENSES	1 164 655,70 €	797 470,67 €	250 303,23 €	111 332,80 €	5 549,00 €
		2019	RECETTES	945 810,72 €	355 103,49 €	364 129,70 €	226 577,53 €	- €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Modification des AP/CP - Budget principal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S2LOW

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17003 - SMA MOUGON	DM NOV.	2019	DEPENSES	1 080 843,70 €	340 056,32 €	605 369,70 €	134 417,68 €	1 000,00 €
		2019	RECETTES	729 451,74 €	124 469,86 €	407 831,38 €	180 856,00 €	16 294,50 €
	BP 2023	2019	DEPENSES	1 080 843,70 €	340 056,32 €	605 369,70 €	134 417,68 €	1 000,00 €
		2019	RECETTES	729 452,49 €	124 469,86 €	407 831,38 €	180 856,00 €	16 295,25 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023	2024
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	DM MARS 2022	2020	DEPENSES	558 285,66 €	1 820,30 €	107 786,86 €	147 492,50 €	241 552,50 €
		2020	RECETTES	297 453,11 €	- €	17 502,98 €	84 194,67 €	109 624,27 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	557 785,66 €	1 820,30 €	106 286,86 €	148 492,50 €	241 552,50 €
		2020	RECETTES	297 371,94 €	- €	17 435,30 €	84 194,67 €	109 624,27 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					2020	2021	2022	2023	2024
17061 - PLU COMMUNAUX	BP 2022	2020	DEPENSES	211 698,64 €	698,64 €	1 200,00 €	55 500,00 €	154 300,00 €	154 300,00 €
		2020	RECETTES	34 727,00 €	- €	- €	8 202,00 €	26 525,00 €	26 525,00 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	200 698,64 €	698,64 €	1 200,00 €	42 590,00 €	89 354,00 €	66 856,00 €
		2020	RECETTES	32 923,00 €	- €	- €	6 986,46 €	14 657,63 €	11 278,91 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
17062 - GYMNASSE BRIOUX	BP 2022	2020	DEPENSES	5 992 252,12 €	5 015,52 €	116 582,64 €	343 735,93 €	4 068 603,03 €	1 458 315,00 €
		2020	RECETTES	1 632 969,03 €	- €	- €	- €	776 370,37 €	856 598,66 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	6 061 852,14 €	5 015,52 €	116 582,64 €	326 854,45 €	1 705 658,41 €	3 344 462,56 €
		2020	RECETTES	2 197 969,04 €	- €	- €	- €	528 510,65 €	965 544,94 €

PROG.	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025
17062 - GYMNASSE BRIOUX	BP 2022	2020	DEP.	5 992 252,12 €	5 015,52 €	116 582,64 €	343 735,93 €	4 068 603,03 €	1 458 315,00 €	
		2020	REC.	1 632 969,03 €	- €	- €	- €	776 370,37 €	856 598,66 €	
	BP 2023	2020	DEP.	6 061 852,14 €	5 015,52 €	116 582,64 €	326 854,45 €	43 348,00 €	3 344 462,56 €	2 225 588,97 €
		2020	REC.	2 232 969,04 €	- €	- €	- €	- €	965 544,94 €	1 267 424,10 €

19. Modification des autorisations de programmation et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023
16 - ACQUISITION DEPLOIEMENT LOGICIEL RH	BP 2022	2020	DEPENSES	165 922,00 €	84 974,00 €	79 568,00 €	1 380,00 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	165 922,00 €	84 974,00 €	79 568,00 €	1 380,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023	2024
17 - PACK SCOLAIRE 2021- 2024	BP 2022	2021	DEPENSES	321 200,00 €	111 633,60 €	70 600,00 €	78 966,40 €	60 000,00 €
		2021	RECETTES	112 229,04 €	7 959,55 €	42 662,60 €	41 663,64 €	19 943,25 €
	BP 2023	2021	DEPENSES	321 750,00 €	111 633,60 €	70 600,00 €	71 150,00 €	68 366,40 €
		2021	RECETTES	112 033,00 €	7 959,55 €	42 662,60 €	40 662,60 €	20 748,25 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023	2024
18- PARTICIPATION REHABILITATION CAMPUS DES METIERS	BP 2022	2021	DEPENSES	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
	BP 2023	2021	DEPENSES	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024
19-RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	BP 2022	2022	DEPENSES	131 800,00 €	50 600,00 €	40 600,00 €	40 600,00 €
		2022	RECETTES	21 620,60 €	8 202,00 €	6 561,60 €	6 857,00 €
	BP 2023	2022	DEPENSES	131 800,00 €	50 600,00 €	40 600,00 €	40 600,00 €
		2022	RECETTES	21 620,60 €	8 202,00 €	6 561,60 €	6 857,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024	2025
AP 2022-01 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	BP 2022	2022	DEPENSES	886 817,00 €	270 405,00 €	356 982,00 €	245 030,00 €	14 400,00 €
		2022	RECETTES	621 080,47 €	186 957,24 €	58 559,33 €	40 194,72 €	335 369,18 €
	BP 2023	2022	DEPENSES	886 817,00 €	152 881,60 €	474 505,40 €	245 030,00 €	14 400,00 €
		2022	RECETTES	602 370,77 €	119 751,53 €	155 395,82 €	40 194,72 €	287 028,70 €

19. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

20. Modification d'une autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) - Budget principal - Études stratégiques en matière d'attractivité économique et touristique

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024
AE 2022-01- ETUDE STRUCTURELLE ACTIVITES ECONOMIQUES	BP 2022	2022	DEPENSES	153 600,00 €	97 200,00 €	38 400,00 €	18 000,00 €
		2022	RECETTES	58 276,00 €	54 000,00 €	4 276,00 €	- €
	BP 2023	2022	DEPENSES	192 600,00 €	42 000,00 €	76 800,00 €	73 800,00 €
		2022	RECETTES	139 345,00 €	39 953,00 €	63 392,00 €	36 000,00 €

20. Modification d'une autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) - Budget principal - Études stratégiques en matière d'attractivité économique et touristique

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes de l'autorisation d'engagement telle que présentés.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

21. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget Principal - Travaux écoles

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025
AP2023-01 TRAVAUX ECOLES	BP 2023	2023	DEPENSES	1 077 000,00 €	359 000,00 €	359 000,00 €	359 000,00 €

21. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget Principal - Travaux écoles

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **CREER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

22. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	DM SEPT.	2020	DEPENSES	2 547 021,61 €	15 436,80 €	51 923,81 €	2 257 632,00 €	222 029,00 €	
		2020	RECETTES	1 844 687,61 €	13 358,40 €	5 395,00 €	554 534,21 €	1 271 400,00 €	
	BP 2023	2020	DEPENSES	2 552 721,61 €	15 436,80 €	51 923,81 €	390 761,00 €	1 432 996,00 €	661 604,00 €
		2020	RECETTES	1 844 687,61 €	13 358,40 €	5 395,00 €	554 534,21 €	466 204,00 €	805 196,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	DM NOVEMBRE	2020	DEPENSES	1 574 385,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	357 118,00 €	134 537,00 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	1 569 982,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	352 715,00 €	134 537,00 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €

22. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023
707 - TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT BRIOUX	DM NOVEMBRE	2021	DEPENSES	489 274,73 €	17 101,73 €	406 759,00 €	65 414,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €
	BP 2023	2021	DEPENSES	489 274,73 €	17 101,73 €	406 759,00 €	65 414,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	BS 2022	2022	DEPENSES	1 219 424,00 €	90 126,00 €	536 354,00 €	327 340,00 €	265 604,00 €
	BP 2023	2022	DEPENSES	1 219 424,00 €	47 386,00 €	579 094,00 €	327 340,00 €	265 604,00 €

22. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes tels que présentés.**

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



23. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2022	2023	2024
22004 - Déchèterie de Lezay	BP 2022	2017	DEPENSES	1 686 299,04 €	81 867,10 €	530 807,57 €	1 029 812,64 €	43 811,73 €
		2017	RECETTES	652 968,68 €	37 235,06 €	156 673,67 €	447 330,47 €	11 729,48 €
	BP 2023	2017	DEPENSES	1 714 646,79 €	81 867,10 €	45 591,68 €	956 492,43 €	630 695,58 €
		2017	RECETTES	657 618,75 €	37 235,06 €	77 078,86 €	365 703,02 €	177 601,81 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
22009 - HARMONISATIO N DES MODES DE COLLECTE	DM NOV.	2020	DEPENSES	996 188,76 €	1 080,00 €	329 717,52 €	212 611,24 €	452 780,00 €
		2020	RECETTES	163 500,00 €	- €	- €	75 000,00 €	88 500,00 €
	BP 2023	2020	DEPENSES	996 188,76 €	1 080,00 €	329 717,52 €	212 611,24 €	452 780,00 €
		2020	RECETTES	163 500,00 €	- €	- €	75 000,00 €	88 500,00 €

23. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes tels que présentés.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

24. Création autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

- Budget TEOM- Fourniture et pose de colonnes enterrées - Renouvellement flotte véhicules

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025
AP2023-02 RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES	BP 2023	2023	DEPENSES	1 950 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP
					2023	2024
AP2023-03 FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES	BP 2023	2023	DEPENSES	697 200 €	37 200 €	660 000 €
		2023	RECETTES	114 370 €	- €	114 370 €

24. Création autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget TEOM- Fourniture et pose de colonnes enterrées - Renouvellement flotte véhicules

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **CREER les autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentées.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

25. Budget principal - Décision modificative n° 5

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP PLU/PLU-I/INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES			
17061/232/820	- 50 000,00 €		
17060/232/820	- 78 488,07 €		
AP 2022-01/232/80	- 270 405,00 €		
17061/202/820	50 000,00 €		
17060/202/820	78 488,07 €		
AP 2022-01/202/80	270 405,00 €		
Total	- €		
Signalétique développement économique			
2031/20/90	- 12 000,00 €		
2188/21/90	12 000,00 €		
Total	- €	Total	- €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Provision ticket modérateur			
6815/68/01	253 112,00 €		
65888/65/020	- 283 112,00 €		
739211/014/01	30 000,00 €		
Total	- €	Total	- €



25. Budget principal - Décision modificative n° 5

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°5 du budget principal.**

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Frais d'intérêt			
6218 / 012	25 000,00 €		
65888 / 65	- 25 000,00 €		
Total	- €	Total	- €

26. Budget annexe TEOM– Décision modificative n° 3

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°3 du budget annexe TEOM.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

27. AC versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022

- Fixation du montant définitif

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

COMMUNES	CPS Melle et TAP VDB	Révision AC (22-09-22)	AC définitive 2022
AIGONDIGNE			340 568 €
ALLOINAY			261 086 €
ASNIERES EN POITOU	- 693 €	- 278 €	- 278 €
AUBIGNE			9 228 €
BEAUSSAIS - VITRE			53 143 €
BRIEUIL SUR CHIZE			14 708 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	- 18 989 €	7 737 €	26 726 €
CAUNAY			7 691 €
CELLES SUR BELLE			380 495 €
CHEF BOUTONNE			377 516 €
CHENAY	- 1 175 €	37 898 €	37 898 €
CHERIGNE	- 971 €	- 4 973 €	- 4 002 €
CHEY	- 842 €	32 722 €	32 722 €
CHIZE			107 765 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE			48 287 €

COUTURE D'ARGENSON			33 054 €
ENSIGNE	- 1 647 €	- 8 538 €	- 6 891 €
EXOUDUN	+ 12 €	24 173 €	24 173 €
FONTENILLE ST MARTIN			56 300 €
FONTIVILLE	- 1 289 €	59 448 €	59 448 €
FRESSINES			114 907 €
JUILLE	- 1 130 €	- 9 368 €	- 9 368 €
LA CHAPELLE POUILLLOUX			13 380 €
LA MOTHE SAINT-HERAY	- 10 189 €	212 904 €	212 904 €
LE VERT			10 413 €
LES FOSSES			27 944 €
LEZAY	- 17 481 €	255 269 €	255 269 €
LIMALONGES			42 969 €
LORIGNE			25 287 €
LOUBIGNE			7 478 €
LOUBILLE			38 529 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

27. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 - Fixation du montant définitif

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

LUCHÉ SUR BRIOUX	- 869 €	10 360 €	10 360 €
LUSSERAY	- 1 236 €	- 846 €	390 €
MAIRE LEVESCAULT			29 642 €
MAISONNAY	- 801 €	58 737 €	58 737 €
MARCILLE	- 900 €	50 521 €	50 521 €
MELLE	- 63 556 €	1 429 828 €	1 429 828 €
MELLERAN			52 581 €
MESSE	- 122 €	14 216 €	14 216 €
MONTALEMBERT			19 197 €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 2 712 €	- 28 174 €	- 25 462 €
PERIGNE			52 127 €
PERS			3 575 €
PLIBOU			8 799 €
PRAILLES - LA COUARDE	- 170 €	65 627 €	65 627 €
ROM	- 1 272 €	63 528 €	63 528 €
SAINT COUTANT	- 125 €	16 586 €	16 586 €

SAINTÉ SOLINE	- 237 €	31 028 €	31 028 €
SAINT ROMANS LES MELLE	- 463 €	57 303 €	57 303 €
SAINT VINCENT LA CHATRE	- 918 €	43 137 €	43 137 €
SAUZE-VAUSSAIS			275 045 €
SECONDIGNE SUR BELLE			101 549 €
SELIGNE			7 998 €
SEPVRET	- 376 €	34 972 €	34 972 €
VALDELAUME			56 099 €
VANCAIS	- 137 €	12 266 €	12 266 €
VANZAY	- 125 €	13 168 €	13 168 €
VERNOUX SUR BOUTONNE			12 197 €
VILLEFOLLET	- 2 562 €	- 17 016 €	- 14 454 €
VILLEMAM			8 342 €
VILLIERS EN BOIS			24 223 €
VILLIERS SUR CHIZE			10 049 €
TOTAL	- 130 975 €	5 094 406 €	5 122 523 €

27. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 - Fixation du montant définitif

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants révisés des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2022, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau,
- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

28. Présentation du rapport quinquennal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



2017

Restitution compétence Animal'or

Transfert écoles du Briouxais au 01/09/2018

2018

Transfert écoles de Celles-sur-Belle au 01/09/2019

Régularisation charges école Pioussay

Transfert contribution au SDIS

Répartition 300 000€ Mellois

Maison des jeunes Sauzé-Vaussais

2019

Parking piscine Sauzé-Vaussais

2020

Transfert bornes électriques

Le montant des AC versées aux communes :

➤ 7,13M€ au 31/12/2017

➤ 5,23M€ au 31/12/2021.



Variation est principalement liée :

- au transfert des écoles du Briouxais et de Celles-sur-Belle
- au transfert de la compétence contribution au SDIS.

28. Présentation du rapport quinquennal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le rapport quinquennal 2017-2021 sur l'évolution des attributions de compensation communales.

29. Seuil de rattachement des produits et charges courus non échus)

Obligation de rattachement pour le budget principal et les budgets annexes :

- Pour les dépenses de fonctionnement : les dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre.
- Pour les produits : les recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Chaque collectivité peut déterminer un seuil à partir duquel elle va procéder au rattachement.

29. Seuil de rattachement des produits et charges hors ICNE (intérêts courus non échus)

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER le seuil de rattachement des charges et produits hors ICNE à 100€ TTC pour les budgets non assujettis à TVA, 100€TTC pour les budgets assujettis à TVA.**

30. Amortissement des subventions d'équipement Neutralisation - Budget principal

Neutralisation appliquée à l'amortissement des subventions versées concernant la rétrocession à titre gracieux à la ville de Melle de la parcelle de terrain aménagée derrière le bâtiment des arcades à Melle.

L'opération de neutralisation se traduira par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- L'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040
- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042

30. Amortissement des subventions d'équipement versées - Neutralisation - Budget principal

Vu l'avis de la commission finances du 05/12/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées dans le cadre de la rétrocession à titre gratuit.

31. Reprise sur provision

Les provisions permettent de constater un risque ou une charge probable

➤ Mise en place suite à la réforme de la taxe d'habitation

Ticket modérateur :

Somme déjà provisionnée : 1 133 990 €

Somme définitive : 1 387 102 €

Provision supplémentaire : 253 112 €

31. Reprise sur provision

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 253 112 €,
- **PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

32. Modifications statutaires à compter du 1er avril 2023 communes de la compétence Contribution au SDIS

Contexte :

- Vote favorable à l'unanimité des membres du bureau communautaire et les membres de la commission des finances du 10 novembre 2022 pour une restitution de la compétence contribution au SDIS en 2023.
- Vote favorable à l'unanimité du conseil communautaire du 17 novembre 2022 pour une restitution de la compétence contribution au SDIS en 2023.

Objectif : Modification statutaire en faveur d'une restitution de la compétence « Contribution au SDIS » à compter du 1^{er} avril 2023

Méthode :

- Délibération du conseil communautaire à la majorité simple au conseil du 15 décembre 2022
- Délibération soumise à l'approbation des 62 conseils municipaux (majorité qualifiée) dans un délai de trois mois à l'appui d'une délibération type transmise aux communes
- Modification des attributions de compensation à l'appui de la méthode proposée lors de la CLECT du 15 décembre 2022
- Modifications des attributions de compensation provisoires proposées au conseil du 19 janvier 2023

32. Modifications statutaires à compter du 1er avril 2023 - Restitution aux communes de la compétence Contribution au SDIS

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la restitution aux communes de la compétence « Contribution au SDIS » à compter du 1er avril 2023,
- **APPROUVER** la modification statutaire (la modification figure en gras dans les statuts annexés),
- **SOUMETTRE** cette modification statutaire à l'approbation des conseils municipaux des 62 communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

33. Modifications statutaires à compter du 1er avril 2023 des statuts de Mellois en Poitou

Objectif :

- Actualisation des statuts au regard de la Loi Engagement et Proximité (remplacement des compétences optionnelles par les compétences supplémentaires)
- Insertion d'une disposition permettant à l'EPCI de porter des marchés publics pour le compte des communes à travers des groupements de commande conformément aux engagements pris dans le pacte de gouvernance
- Régularisation de la rédaction de la compétence « Sites circuits et équipements touristiques » concernant le Ruban Vert

Méthode :

Délibération du conseil communautaire à la majorité simple au conseil du 15 décembre 2022

Délibération soumise à l'approbation des 62 conseils municipaux (majorité qualifiée) dans un délai de trois mois à l'appui d'une délibération type transmise aux communes

33. Modifications statutaires à compter du 1er avril 2023 - Actualisations des statuts de Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts annexés (Les modifications figurent en gras),
- **SOUMETTRE** ces modifications statutaires à l'approbation des conseils municipaux des 62 communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

34. Déclaration d'intérêt communautaire de la Résidence Habit belle – Régularisation

Périmètre actuel de la compétence Politique du Logement et du cadre de vie :

- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, y compris son financement, visant à répondre au besoin en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifier l'offre en logement comprenant le pilotage de projets, opérations ou programmes (OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, PIG, programme d'intérêt général, PLH, programme local de l'habitat),
- La construction, la réhabilitation et l'aménagement des logements à usage de jeunes travailleurs dans le cadre des résidences de jeunes (foyers de jeunes travailleurs de Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne) et en faveur du logement des personnes défavorisées, handicapées, âgées.

34. Déclaration d'intérêt communautaire de la Résidence Habitat jeunes de Celles sur belle - Régularisation

Le conseil communautaire est invité à :

- **RECONNAITRE** l'intérêt communautaire de la Résidence Habitat Jeunes de Celles sur Belle au titre de la compétence « Politique du Logement et du cadre de vie ».

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

35. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
 Reçu en préfecture le 25/01/2023
 Publié le 30/01/2023
 ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Postes	Grades – Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Transformations de postes suite à recrutement			
Coordonnateur de sites scolaires <i>Direction de l'éducation</i>	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Catégorie C (ancien grade : adjoint territorial d'animation – Catégorie C)	1 ETP	01/12/22
Administrateur réseaux – Responsable d'exploitation <i>Direction des systèmes d'information</i>	Technicien territorial Catégorie B (ancien grade : ingénieur – Catégorie A) <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article, L332-8 2°</i>	1 ETP	01/01/23
Coordinateur de secteur PEEJ – Cœur de Poitou <i>Direction de l'éducation</i>	Animateur territorial principal de 1ère classe Catégorie B (ancien grade : Animateur territorial – Catégorie B)	1 ETP	01/01/23

35. Modification du tableau des emplois permanents

Création de poste (dans la perspective d'un tuilage avant le départ en mutation d'un agent)

Instructeur des autorisations des droits des sols <i>Direction de l'aménagement et de l'habitat</i>	Rédacteur territorial Catégorie B <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article, L332-8 2°</i>	1 ETP	01/01/23
--	---	-------	----------

Transformation d'un poste temporaire en un poste permanent

Chargé de mission accompagnement des TPE-PME <i>Direction de l'attractivité économique et touristique</i>	Attaché territorial Catégorie A <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article, L332-8 2°</i>	1 ETP	01/01//23
--	---	-------	-----------

Création de poste

Chargé de mission contractualisation et ingénierie financière <i>Direction du projet de territoire et ingénierie territoriale</i>	Attaché territorial Catégorie A <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article, L332-8 2°</i>	1 ETP	01/01/23
--	---	-------	----------

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

35. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 15/12/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/12/2022
	Filière administrative	88	110	3	0	113
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	21	2		23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	2			2
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	12	1		13
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	35			35
	Filière animation	68	73	2	2	73
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2	1		3
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7		1	6
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	3			3
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11	1		12
	Adjoint d'animation	53	50		1	49

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



35. Modification du tableau des emplois permanents

	Filière culturelle	2	3	0	0	3
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1			1
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème classe	1	1			1
	Filière sociale	42	41	0	0	41
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
		0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	23			23
	ATSEM principal 2ème cl	9	6			6
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	4			4
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



35. Modification du tableau des emplois permanents

	Filière sportive	2	3	0	0	3
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	1			1
	Filière technique	215	231	1	1	231
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	4			4
	Ingénieur territorial	6	5		1	4
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	2			2
	Technicien territorial	1	2	1		3
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3			3
	Agent de maîtrise	6	10			10
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	36			36
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	62			62
	Adjoint technique	110	100			100
	Total emplois permanents	419	464	6	3	467
	Autres postes					0
	Emplois de droit privé	4	8			8
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	11			11

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

35. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Historique :

- Décembre 2021 : engagement de la communauté dans l'élaboration d'un contrat de développement et de transitions centré sur une stratégie territoriale partagée et déployé sur une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Entre décembre 2021 et novembre 2022 : 3 comités de pilotage afin de partager les enjeux, la stratégie et un programme d'actions.

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Axe 1 - Favoriser une ruralité attractive autour d'une multipolarité qui permet une équité d'accès aux services

- 1.1. Soutenir les projets de revitalisation des centres-bourgs dans une logique de structuration de l'armature urbaine du territoire
- 1.2. Développer une offre en logements de qualité sur l'ensemble du territoire
- 1.3. Permettre à tous l'accessibilité aux services marchands et non marchands en articulant proximité et mobilité

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire

- 2.1. Favoriser l'accueil et soutenir le développement des entreprises sur le territoire
- 2.2. Mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire
- 2.3. Soutenir le développement de filières
- 2.4. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous et l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi local

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Axe 3 - Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique par la préservation et la valorisation de ses ressources environnementales, paysagères et culturelles

- 3.1. Renforcer l'attractivité touristique du territoire par une offre renouvelée des sites et activités
- 3.2. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- 3.3. Soutenir les projets culturels
- 3.4. Valoriser l'image du Mellois auprès des habitants et de l'extérieur, de ses atouts et savoir-faire dans une logique de cohésion et d'attractivité

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Comité de pilotage co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et la communauté de communes

- Conduire des revues de projets,
- Assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme,
- Veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.
- Inscrire de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits.

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Soutien financier à l'ingénierie sur différents postes à hauteur de 40 % par poste :

- suivi-animation du contrat (subvention maximum de 10 000€/an pour 0,5 ETP),
- ingénierie d'animation de l'approche territoriale des fonds européens (subvention maximum de 10 000€/an pour 0,5 ETP),
- ingénierie thématique (subvention maximum de 40 000€/an pour 2 ETP).

36. Validation du contrat régional de développement et de transitions

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** la stratégie et le programme d'actions annexé,
- **AUTORISER** le Président à signer le contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

37. Approbation du budget 2023 de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou

BP 2023 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Dépenses (en €)
11	Charges à caractère général	122 094 ,82
12	Charges de personnel et frais assimilés	272 750,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	11 145,18
22	Dépenses imprévues	500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 800,00

BP 2023 - FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Recettes (en €)
13	Atténuation de charges	1 000,00
70	Vente de produits, prestations	40 100,00
74	Subventions d'exploitation	289 600,00
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	65 000,00
77	Produits exceptionnels	12 100,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		407 800,00

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

37. Approbation du budget 2023 de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou

BP 2023 - INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Dépenses (en €)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	11 445,18
27	Autres immobilisations	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 445,18

BP 2023 - INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Recettes (en €)
1068	Affectation du résultat	
13	Subvention d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilés	
27	Autres immobilisations financières	
21	Virement section fonctionnement	
40	Amortissements	11 445,18
TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT		11 445,18

37. Approbation du budget 2023 de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le budget 2023 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

38. Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Convention annuelle d'objectifs

4 axes d'actions :

- Accueil et information des touristes, excursionnistes et habitants, notamment à partir des locaux de l'Office de tourisme et du service d'accueil mobile estival
- Commercialisation, pour les visites de groupe en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire et pour la vente de produits (brochures, billetterie)
- Promotion et communication interne et externe, avec une information en amont réciproque entre l'EPIC et la collectivité, dans l'objectif de développer les retombées économiques locales et de contribuer à une image dynamique et positive du territoire
- Accompagnement des professionnels, aussi bien publics que privés, en favorisant leur mise en réseau, en développant des partenariats avec des acteurs institutionnels du tourisme ; le suivi, l'animation et la gestion de la taxe de séjour fait partie de cet axe de travail.

Une mission spécifique :

- Ecriture du projet de structure, qui alimentera la convention d'objectifs 2024-2026

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

38. Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Convention annuelle d'objectifs

Proposition :

Mise en place en 2023 d'une convention annuelle afin de laisser à cette nouvelle structure le temps d'écrire son projet et permettre la préparation d'une convention pluriannuelle 2024-2026.

 Subvention : 289 600 €

38. Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Convention annuelle d'objectifs

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention annuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou pour l'année 2023,
- **APPROUVER** le montant de la subvention annuelle de 289 600 € pour l'année 2023,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et tout document relatif à cette affaire.

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

39. Comité de Bassin d'Emploi (CBE) - Convention pluriannuelle 2023-2025

Objet de l'association :

Déploie des actions et prépare des projets à travers 3 missions :

- L'espace régional d'information et de proximité sur les métiers et l'emploi
- Le développement des clauses sociales
- L'appui RH aux petites entreprises

 Rejoignent les priorités de la stratégie d'attractivité économique et touristique.

Attractivité économique et

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

39. Comité de Bassin d'Emploi (CBE) - Convention pluriannuelle 2023-2025

Proposition :

Renouvellement pour une durée de 3 ans

➡ Subvention : 44 000 € par an, soit 132 000 € pour trois ans

39. Comité de Bassin d'Emploi (CBE) - Convention pluriannuelle 2023-2025

Vu l'avis favorable des vice-présidents du 01/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention annuelle de 44 000 € et la convention pluriannuelle de partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi pour les années 2023, 2024 et 2025,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous documents relatifs à cette affaire.

ANIMATION DU TERRITOIRE

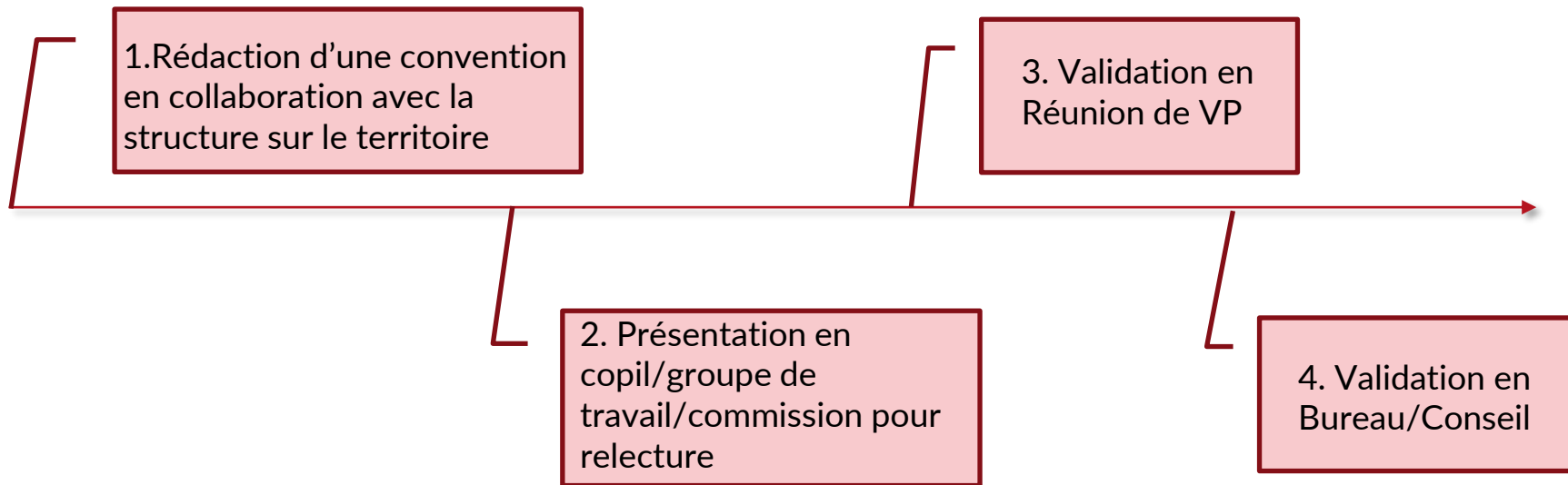
40. Information sur le circuit de validation des subventions aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Objectifs :

- Mettre en cohérence l'instruction des demandes de subvention des associations
- Apporter de la transparence aux élus communautaires

40. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Proposition de circuit



Dans le cas où une demande de subvention ne se rattacherait pas à une politique publique, la demande passerait en réunion de VP.

40. Information sur le circuit de validation des subventions des associations conventionnées avec la communauté de communes

Proposition d'une présentation identique en bureau ou en conseil pour toutes les conventions

- ☐ L'objet de l'association et ses missions
- ☐ Son périmètre géographique d'intervention – son rayonnement
- ☐ Les objectifs de la convention qui sera signée
- ☐ Le mode de calcul de la subvention, les modalités de paiement et le pourcentage qu'elle représente par rapport au budget de l'association
- ☐ Les critères d'évaluation des objectifs
- ☐ Visa du groupe d'élus (groupe de travail, commission...)

40. Information sur le circuit de validation des subventions des associations conventionnées avec la communauté de communes

Liste des associations conventionnées et lien avec l'exercice d'une compétence communautaire

Animation du territoire - Intervention

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
 Reçu en préfecture le 25/01/2023
 Publié le 30/01/2023
 ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	
CBE	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
Musée Poitou Protestant	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
Mines d'Argent	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
SOLIDARITE PAYSANS	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
ADAGV	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
MISSION LOCALE	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
AIPM	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Epicerie Sociale	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Appui et vous sud 79	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Mot à Mot	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
TOITS ETC	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité

Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie BRUNET

40. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
 Reçu en préfecture le 25/01/2023
 Publié le 30/01/2023
 ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	Nom du groupe de travail d'élus
Belle et Lambon	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus PEEJ
Centre Socio-culturel Mellois	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus PEEJ
Les enfants d'abord	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus PEEJ
OSAPAM	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
Comité départemental de la fédération française de la montagne et de l'escalade 79	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
Hand Ball Club Cellois	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
D4B	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Communication	Vice-présidents

Animation du territoire - Intervention

40. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	Nom du groupe de travail d'élus
URFR	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
BETAPI	FRANCE SERVICES- Inclusion Numérique	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
Ecole de musique du pays Mellois	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
CCEM	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
ADIL	Habitat	Aménagement et urbanisme	Vice-Présidents

40. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes.

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

L'objet de l'association :

- Assurer une formation musicale aux adhérents,
- développer les pratiques musicales au sein de tout le territoire communautaire,
- nouer des partenariats ou collaborations avec des personnes physiques ou morales désireuses de développer la pratique musicale sur le Pays Mellois,
- participer à la vulgarisation de la musique sur le Pays Mellois.
- Par ailleurs, afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, l'EMPM se positionnera en tête de réseau des différents acteurs de l'enseignement musical sur le territoire communautaire.

L'association occupe les locaux de l'ancienne Ecole Jules Ferry à Melle. Elle a également 3 antennes sur le territoire : La Mothe Saint-Héray, Chef Boutonne et Celles-sur-Belle

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Pour rappel – La précédente convention 2019-2021

Les objectifs reprenaient ceux de l'objet de l'association et le montant était de 140 800€ maximale par an.

Le mode de calcul était le suivant :

Part fixe : 50 000€ de part fixe correspondant aux charges fixes de fonctionnement

Part variable :

- 400 € par élève de moins de 18 ans inscrit au 1^{er} décembre de l'année N-1 (sur la base du coût global annuel de l'élève pour l'association)
- 1000€ par antenne sur le territoire : La Mothe Saint-Héray, Chef Boutonne et Celles-sur-Belle

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Proposition des objectifs de la convention :

- 1) Former les élèves mineurs à la musique,
- 2) Mettre en réseau les structures musicales ou autres (harmonies municipales, médiathèques, associations...), présentes sur le territoire pour créer un événement tous les ans ou tous les 2 ans dans le but de créer de la synergie entre chacune d'elles.
- 3) Pour une culture partagée : proposer des animations et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures (bibliothèques, médiathèques...).
- 4) Faire de l'école de musique un pôle ressources (formation d'adultes, accompagnement de structures ...).

Animation du territoire

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

La subvention demandée est de 144 000€ et représente 48% du budget global de l'association de 310 692€.

Le département verse également une subvention de 17 500€.

La subvention de 144 000€ serait composée :

- d'une part fixe de 70 600 €.
- et d'une part variable de 73 400€.

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

- **Le mode de calcul de la subvention de 144 000€**

La part fixe de 70 600 € serait calculée comme suit :

- 1) **Former les élèves mineurs à la musique : 36 000€** pour la coordination, la planification...
- 2) **Mettre en réseau les structures musicales ou autres** (harmonies municipales, médiathèques, associations...), présentes sur le territoire pour créer un événement dans le but de créer de la synergie entre chacune d'elles = **4000 €**
- 3) **Pour une culture partagée : proposer des animations et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures (bibliothèques, médiathèques...) = 29 000 €**
- 4) **Faire de l'école de musique un pôle ressources** (formation d'adultes, accompagnement de structures ...) = **1 600€.**

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

- **Le mode de calcul de la subvention**

La part variable de 73 400€ maximale serait calculée ainsi :

- 220 élèves mineurs x 320€ = **70 400€** - somme recalculée en fonction du nombre d'élèves réels.

Pour information : 217 élèves 2020-2021 et 210 en 2021- 2022

La subvention de Mellois en Poitou permet de baisser la participation de chaque élève mineur de 320€ car le coût d'un cours /élève est de 650€ par an.

- L'école de musique propose des cours à Chef-Boutonne, Celles sur Belle et La Mothe Saint-Héray :
1000€ par antenne maintenue soit 3 x 1000€ = **3 000€**

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Les critères d'évaluation

- Le nombre d'élèves
- Le nombre d'antenne sur le territoire
- Le nombre de répétition
- Le nombre d'associations accompagnées, conseillées

41. École de Musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable de commission subvention et partenariat en date du 3 octobre 2022,

Vu l'avis favorable des vice-présidents en date du 10 novembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association École de Musique d'un montant de 144 000€ par an soit 432 000 € pour trois ans dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Animation du territoire

42. Convention triennale La Bête-Pi 2023 -2025

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

L'objet de l'association :

- *Participer au développement d'une culture scientifique et technique ; cette action vise à rapprocher sciences et société en privilégiant l'échange de savoir, l'expérimentation, ainsi que le suivi d'une réflexion dans les domaines culturels, scientifiques, et techniques ;*
- *Aider au rayonnement de l'éducation populaire ; cette action vise à donner les moyens d'agir en citoyen responsable en privilégiant la formation, la pédagogie de projet et l'économie sociale et solidaire."*

Animation du territoire

42. Convention triennale La Bêta-Pi 2023 -2025

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

En 2020 et 2021, l'association n'a pas pu réaliser l'ensemble de ces actions en raison du contexte.

En 2021, la Bêta-Pi a réuni 7 fois le comité de pilotage Inclusion Numérique, réunissant des acteurs pour mailler le territoire (CSC, Internet et vous, CAF, ...)

Elle a proposé :

- des rendez-vous avec les acteurs (communes et associatifs) à Sauzé-Vaussais, Lezay, La Mothe, Melle pour échanger,
- une cartographie des acteurs,
- Des ateliers à destination des usagers à Lezay et en collaboration avec France Services
- Et accueilli des associations, des entreprises pour les accompagner dans le maniement des machines du Fablab

42. Convention triennale La Bêta-Pi 2023 -2025

Proposition des objectifs de la convention

1) Inclusion par le numérique

L'association anime un réseau de différents acteurs agissant sur le territoire, dans le champ de l'inclusion par le numérique :

- Former les agents des 5 France Services de Mellois en Poitou, en organisant des animations ou projet pour développer l'aisance numérique des usagers : **2 500€**
 - Animations d'ateliers auprès des usagers : **6 000€**

Proposition des objectifs de la convention

1) Inclusion par le numérique

- Organiser une veille et des formations sur l'ingénierie pédagogique liée au numérique et ces enjeux (présence et animation de réseaux, documentation, séminaires, formations), animer le réseau de Mellois en Poitou **soit 5000€**
- Proposition des valorisations des pratiques et initiatives des jeunes et accompagner leur adaptation aux usages numériques institutionnels **soit 5000€**

42. Convention triennale La Bêta-Pi 2023 -2025

Proposition des objectifs de la convention – reconduite en l'état :

2) Innovation par le numérique (1707 visiteurs de octobre 2020 à septembre 2021)

- Dans le cadre du Fab-Lab, aide au développement des porteurs de projets issu de micro entreprises utilisant la fabrication numérique, conseil technique pour les chefs d'entreprises, valoriser la fabrication numérique dans le territoire : **2900€**
- Accompagnement des porteurs de projets, formation, promotion d'outils numériques,
- Animer une veille et accompagner le développement d'outils numériques pertinents pour les habitants et les structures du territoire - **animer le tiers lieux : 3600€**

42. Convention triennale La Bêta-Pi 2023 -2025

- La subvention demandée est de 25 000€ et représente 4,10% du budget global de l'association de 609 000€.
- L'association perçoit 152 000€ de subvention publique soit 25 %.

La subvention serait versée ainsi :

Un acompte de 14 000€

Et un solde de 11 000€

Les critères d'évaluation

- Le nombre d'associations, porteurs de projets accompagnées, conseillées
- Le nombre d'ateliers inclusion numériques conduits
- Le nombre de formation
- Le nombre de réunions du copil inclusion numérique

42. La Bêta-Pi - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable de commission subvention et partenariat en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis favorable des vice-présidents en date du 10 novembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association La Bêta-Pi d'un montant de 25 000 € par an, soit 75 000 € pour trois ans dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

43. Office des Sports et des Association du Pays Mellois (OSAPAM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Objet de l'association et ses missions

- Poursuivre le développement de ses interventions à l'échelle du territoire communautaire ;
- Apporter son soutien aux associations relevant de son domaine de compétences et souhaitant faire appel à ses services.

Périmètre géographique d'intervention

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou, qui regroupe aujourd'hui environ 1000 associations.

43. Office des Sports et des Association du Pays Nantais Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Missions de l'association

- Gérer un service favorisant le fonctionnement et l'emploi au sein de l'association ;
- Soumettre à la communauté de communes et aux communes soit à leur demande, soit de sa propre initiative, toute proposition utile concernant l'organisation des activités physiques, sportives et associatives ou la réalisation des équipements nécessaires à leur développement ;
- Faciliter l'emploi des installations, du personnel permanent et des animateurs rémunérés ou bénévoles ;
- Favoriser la formation des animateurs bénévoles ou indemnisés ;
- Organiser toute manifestation de promotion en faveur des associations qui lui sont soumis ;
- Créer toute section sportive de tout âge afin de donner accès à des pratiques multisports adaptées.

Animation du territoire

43. Office des Sports et des Associations du Pays Mellois Convention d'objectifs triennale 2023-2025

- Intervention

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Objectifs - 3 axes principaux du plan de développement 2023 – 2025 :

- **Axe 1 : Contribuer au développement des associations du Pays Mellois**
 - Accompagner les trésoriers pour la tenue de la comptabilité (fiche action 1-2) ;
 - Participer au dispositif Guid'Asso (fiche action 1-3) ;
 - Organiser le forum des associations (fiche action 1-4).
- **Axe 2 : Faciliter, diversifier et promouvoir les activités physiques ou sportives en milieu rural**
 - Proposer des APS de maintien en forme toute l'année, pour les seniors (fiche action 2-1) ;
 - Proposer des séances d'activités physique adaptée aux adultes en perte d'autonomie ou en situation de handicap (fiche action 2-2) ;
 - Compléter la palette des activités proposées aux jeunes (fiche action 2-3) ;
 - Encourager la formation des cadres bénévoles des associations (fiche action 2-5) ;
 - Poursuivre la mise en place de l'animation Cap JO 2024 (fiche 2-6).
- **Axe 3 : assurer la promotion de l'OSAPAM**

43. Office des Sports et des Association du Pays Mellois (OSAPAM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Budget de l'association : 115 705 €

- **Subvention Mellois en Poitou** : 34 200 € soit 29,56 % du montant total des produits
- **Subventions publiques** : 61 000 € soit 52,72 % du montant total des produits - FONJEP / ANS / Collectivités / Département (dont les 34 200 € MEP)

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

43. Office des Sports et des Association du Pays Mellois (OSAPAM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable donné par les membres de la commission « subvention aux associations » en date du 3 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable des vice-présidents en date du 10 novembre 2022;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois d'un montant de 34 200 € par an pour les deux premières années et de 32 200 €, pour l'année 2025 ;
- **AUTORISER** la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Animation du territoire

44. Handball Club Celles – Mellois en Poitou - Convention triennale 2023-2025

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET
Convention d'objectifs

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Objet de l'association et ses missions

- L'apprentissage et la formation
- L'encadrement
- L'entraînement
- L'organisation et la participation à la pratique du handball.

Périmètre géographique d'intervention

- De part son niveau de jeu (Ligue Butagaz Énergie), le HBC Celles – MEP rayonne sur l'ensemble du territoire national.
- Il est le club phare du territoire au niveau des féminines et drainent des joueuses de tout le territoire et bien au-delà.
- En 2017, le club créé une section sportive en partenariat avec le collège François Albert. En 2021, le club créé une section sportive au lycée de Saint-Maixent et un centre de formation pour jeunes et adultes (post bac), composée de 5 joueuses.

Animation du territoire

44. Handball Club Celles – Mellois en Poitou – Co
triennale 2023-202

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Objectifs :

- afficher le logo de la communauté de communes sur tous les supports et outils de communication
- **permettre la diffusion de « spots »** présentant les services communautaires sur les panneaux publicitaires disposés autour du terrain
- Offrir 4 cartes « VIP » et 20 places pour tous les matchs de la saison
- **organiser une soirée à l'attention de l'ensemble des élus communautaires**, 1 fois par an, lors d'une rencontre à domicile
- organiser, 1 fois par an avec les entraîneurs, une session de coaching auprès des cadres de la communauté de communes (séminaires réservés aux encadrants) ou des élus communautaires (conférence des maires)
- participer avec ses entraîneurs et joueuses, aux animations dans le cadre :
 - scolaire (catalogue d'activités proposées aux enseignants : séance découverte, rencontres interclasses dans le cadre scolaire, TAP)
 - d'animations sportives sur l'ensemble du territoire que ce soit pour porter les valeurs de l'Olympisme (Terre de jeux 2024) ou participer à l'animation d'ateliers en direction de tout type de public (jeunes, adolescents, adultes, publics porteurs d'un handicap...)

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

44. Handball Club Celles – Mellois en Poitou – Communication triennale 2023-2025

Mode de calcul de la subvention

- Subvention demandée : 48 000 euros pour la communication en lien direct avec l'équipe première (40 000 € en 2022).

Si l'équipe première descend en Division 2 Féminine, le montant sera réévalué à 43 000 € pour la 1^{ère} année et 38 000 € ensuite. En cas de descente en Nationale 1 Féminine, à 28 000 €.

Budget de l'association : 1 067 700 €

- **Subvention Mellois en Poitou** : 48 000 € soit 4,50 % du montant total des produits
- **Subventions publiques** : 230 000 € soit 21,54 % du montant total des produits (dont les 48 000 €)
- **Mécénat** : 310 000 € soit 29,03 % du montant total des produits
- **Partenariat** : 123 000 € soit 11,52 % du montant total des produits
- **Autres produits** :
 - Billetterie : 179 000 € soit 16,76 % du montant total des produits
 - Vente de marchandises : 50 000 € soit 4,68 % du montant total des produits

Animation du territoire

44. Handball Club Celles – Mellois en Poitou – Convention d'objectifs triennale 2023-2025

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO
Madame SYLVIE BRUNET

Vu l'avis favorable donné par les membres de la commission « subvention aux associations » en date du 3 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable des vice-présidents en date du 10 novembre 2022 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Handball Club Celles – Mellois en Poitou d'un montant de 48 000 € par an, soit 144 000 € pour trois ans ;
- **AUTORISER** la signature de la convention triennale d'objectifs 2023-2025 telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

AMENAGEMENT

45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

- Rappel du contexte réglementaire**

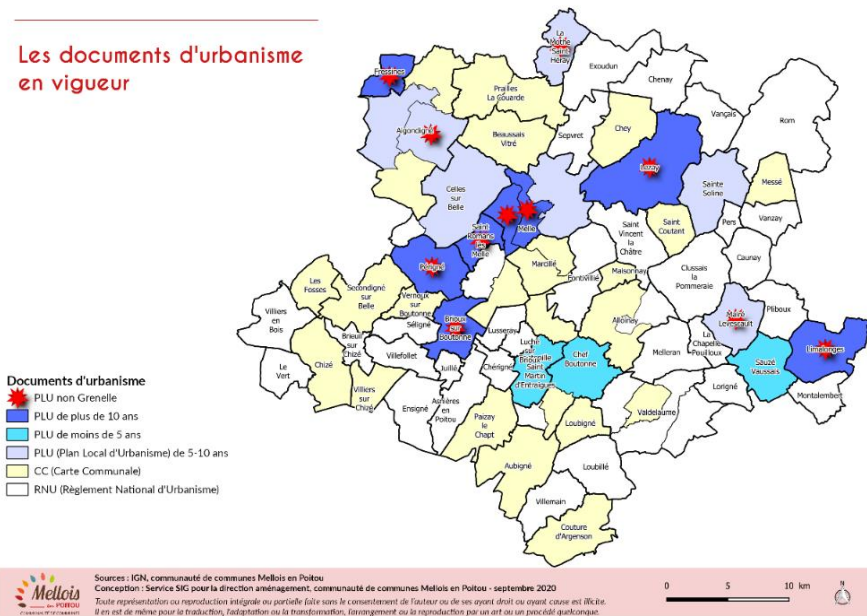
La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de PLU depuis le 1er janvier 2017.

Article L.5211-62 du code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi ALUR du 24 mars 2014 exprime que :

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale : les évolutions en cours

Commune	Document	Procédure	Avancement
Aigondigné	PLU de Mougou	<u>Modification n°1</u> Ouverture à l'urbanisation du secteur des Babelottes	Approuvée par le conseil communautaire du 17/11/22
Aigondigné	PLU de Mougou	<u>Révision allégée n°1</u> Transformation d'une zone A en zone U suite à l'arrêt d'une exploitation agricole dans le bourg de Mougou	Arrêt du projet en conseil communautaire du 22/09/22
Fressines	PLU	<u>Modification simplifiée n°2</u> Permettre l'accueil d'activités industrielles à la Croix Ganne Faire évoluer le règlement de la zone UHi	Approuvée par le conseil communautaire du 17/11/22
Fressines	PLU	<u>Révision allégée n°1</u> Transformation d'une zone A en zone U suite à l'arrêt d'une exploitation agricole dans le bourg	En cours de consultation de la mission régionale d'autorité environnementale pour un arrêt du projet en janvier 2023

Commune	Document	Procédure	Avancement
Fressines	PLU	<u>Modification n°2</u> Création d'orientations d'aménagement et de programmation sur 3 secteurs d'habitat	Projet en cours d'élaboration pour une consultation des personnes publiques associées et de la mission régionale d'autorité environnementale en janvier 2023
Saint Romans lès Melle	PLU	<u>Modification n°4</u> Réduire une zone AUh au profit d'une zone Aune zone A	Prescrites par le conseil communautaire du 22/09/22. En cours d'élaboration.
Saint Romans lès Melle	PLU	<u>Révision allégée n°1</u> Réduire une zone A au profit d'une zone U incluse dans le bâti d'habitat ancien	Pas de prescription d'évaluation environnementale (MRAe) Concertation avec les habitants démarrée en octobre 2022

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale

La préparation des demandes d'évolution de PLU émises par les communes

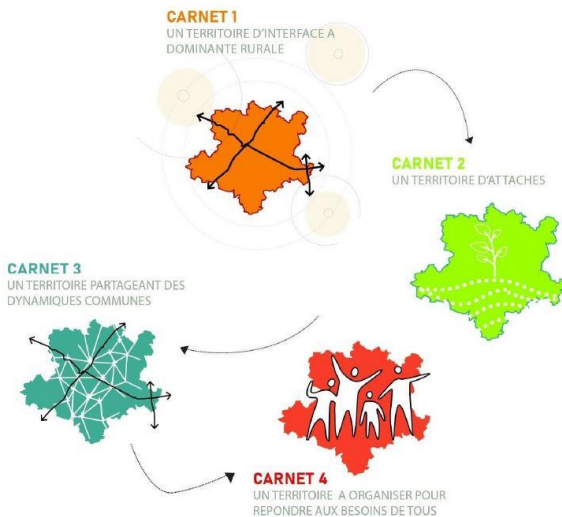
Commune	Document	Procédure
Brioux sur Boutonne	PLU	Révision allégée Réduire une protection (Natura 2000) par l'extension d'une zone A sur une zone N
Brioux sur Boutonne	PLU	Modification Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur un ancien siège d'exploitation Correction d'une erreur d'appréciation de zonage autour d'installations agricoles
Celles sur Belle	PLU	Révision allégée Réflexion sur une zone protégée suite au nouveau périmètre Natura 2000
Celles sur Belle	PLU	Modification Création d'un STECAL sur un ancien site à usage d'équipement public
Celles sur Belle	PLU	Modification simplifiée Correction d'erreurs matérielles Supprimer un emplacement réservé
Limalonges	PLU	Modification simplifiée Correction d'une erreur matérielle

Commune	Document	Procédure
Melle	PLU	Modification simplifiée Modification d'une orientation d'aménagement et de programmation Correction d'une erreur matérielle
Sainte Soline	PLU	Révision allégée Etendre une zone fléchée aux énergies renouvelables
Sauzé-Vaussais	PLU	Modification Réduire une zone UB au profit d'une zone N Etendre une zone Ah Réduire une zone A au profit d'une zone Ah Correction d'erreurs matérielles Réduire de zones UB (habitat) au profit d'une zone U (activités économiques existantes) Suppression d'emplacements réservés
Sauzé-Vaussais	PLU	Modification simplifiée Modification du règlement

45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ PLUi-H de Mellois en Poitou : le diagnostic territorial

- Attribution du marché du PLUi-H au bureau d'études Cittanova le 08/02/2022
- Elaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement à l'appui :
 - ↳ D'une actualisation des données statistiques, du contenu des études thématiques en cours de réalisation
 - ↳ Des questionnaires communaux et de la carte interactive
 - ↳ Des rencontres avec une dizaine d'acteurs-clés
- Elaboration du diagnostic foncier avec les 62 communes rencontrées individuellement du 17 mai au 12 juillet (identification des enveloppes bâties, des dents creuses et des potentiels de division parcellaire)



45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ PLUi-H de Mellois en Poitou : la concertation démarre

- Déploiement des registres de concertation en commune dénommés « contributions citoyennes » sous format matérialisé dans les 62 communes et dématérialisé via le site internet de la CCMP depuis le 04/07/2022
- Rencontres avec les habitants lors de 3 évènements locaux :
 - ↳ Le 03 septembre au Forum des Associations, à Melle
 - ↳ Le 20 septembre au marché de Lezay
 - ↳ Le 08 octobre au marché de Chef-Boutonne
- « Soirée de présentation du diagnostic » le 27/10/2022 à Brioux sur Boutonne



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

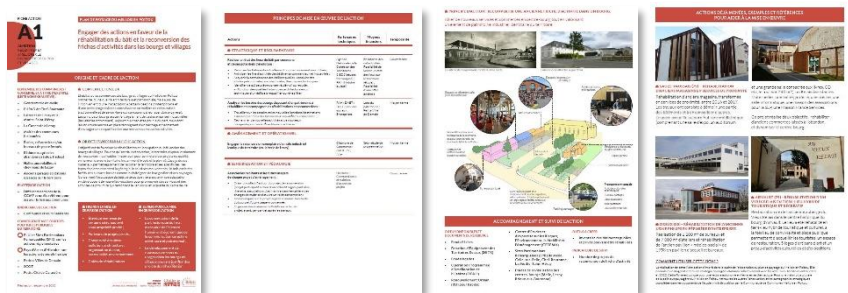
Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ Plan de paysage



- Validation de la stratégie (Objectifs de qualité paysagère) le 30 juin 2022 en conseil communautaire
- Elaboration du programme d'action au 2nd semestre 2022 avec 10 actions prioritaires identifiées
- Forte mobilisation des partenaires via 3 ateliers pour co-construire les futures actions

❑ Inventaire des zones humides et du maillage bocager

- Démarrage de l'étude en mars 2022 avec les 2 prestataires, les SAGE et le forum des Marais Atlantiques
- Accompagnement et mobilisation des communes de priorité 1 avec la mise en place des GAL et les premières prospections
- Mise en suspens de l'inventaire des zones humides durant l'été 2022 lié à la sécheresse

45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ Les autres actions de l'année 2022

- Contribution au volet foncier du SRADDET liée aux dispositions de la loi Climat et Résilience et la déclinaison de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » 2050
- Elaboration du guide des projets photovoltaïques entre avril et décembre 2022
- Avis sur l'élaboration des documents d'urbanisme des territoires voisins
 - Avis sur le PLUi de la communauté de communes Cœur de Charente au CC du 22/09/2022
 - PLUi-D de l'agglomération du Niortais : participation à la réunion PPA et atelier sur le volet « Déplacement - Mobilité »

45. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

❑ L'Application du Droit des Sols

- 01/01/2022 : ouverture de la possibilité de saisine par voie électronique (SVE) pour le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme : **10 % des dossiers instruits** au service urbanisme ont été déposés par SVE,
- Adaptation de l'organisation du service ADS pour permettre l'évolution du périmètre d'activité (évolution d'un périmètre communal et accueil d'une nouvelle adhésion)
- **423 heures de conseil** ont été dispensées (particuliers, professionnels, communes et interne à la communauté de commune)
- Remise de 3 nouvelles fiches du guide de l'urbanisme à l'attention des communes
- **803 actes instruits en 2022**, année comparable à 2021
- L'instruction 2022 génère une recette de **130 055 €**
- Mise en place des permanences mensuelles de l'architecte des bâtiments de France

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



45. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Présentation du bilan 2022 (jusqu'au 3^e trimestre)

		CC HAUT VAL DE SEVRE	CC VAL DE GATINE	CC PARTHENAY- GATINE	CC MELLOIS EN POITOU	ACTES REALISES AU 29/09/2022	PART DE L'OBJECTIF (%)	OBJECTIF DE REALISATION 2022
Missions obligatoires	A1 - Information de 1 ^{er} niveau	265	298	483	509	1555	77,75%	2 000
	A2 - Conseil personnalisé aux ménages	145	122	206	237	710	101,43%	700
	A4 - Accompagnement des ménages à la rénovation globale	11	10	18	23	62	70,00%	90
	B1- Petit tertiaire : Infos de 1 ^{er} niv	2	6	9	1	18	22,50%	80
Missions optionnelles	A2 - copropriétés / Conseil personnalisé	0	0	0	0	0	0%	10
	Copropriétés (Conseils personnalisés supplémentaires)	0	0	0	0	0	0%	10
	A4 - Copro - Accompagner les ménages des copros dans leurs travaux de rénovation globale	0	0	0	0	0	0%	5
	B2 - Petit tertiaire : Conseil perso	1	1	0	0	2	5%	40

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Présentation du bilan 2022 (jusqu'au 3^e trimestre)

		CC HAUT VAL DE SEVRE	PART DE L'OBJECTIF (%)	CC VAL DE GATINE	PART DE L'OBJECTIF (%)	CC PARTHENAY- GATINE	PART DE L'OBJECTIF (%)	CC MELLOIS EN POITOU	PART DE L'objectif (%)	OBJECTIF DE REALISATION 2021
	Représentativité de l'EPCI dans la PTRE	22,4%		15,6%		27,2%		34,6%		
Missions obligatoires	A1 - Information de 1 ^{er} niveau	265	13%	298	15%	483	24%	509	25%	2 000
	A2 - Conseil personnalisé aux ménages	145	21%	122	17%	206	29%	237	34%	700
	A4 - Rénovation globale	11	12%	10	11%	18	20%	23	26%	90
	B1- Petit tertiaire : niv 1	2	3%	6	8%	9	11%	1	1%	80
Missions optionnelles	A2 Copro - Conseils perso	0	/	0	/	0	/	0	/	10
	Copro - Conseils perso +	0	/	0	/	0	/	0	/	10
	A4 Copro - Réno globale	0	/	0	/	0	/	0	/	5
	B2-Petit tertiaire : Conseil perso	1	3%	1	3%	0	0%	0	0%	40

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Projection 2022

	ACTES REALISES AU 29/09/2022	PART DE L'OBJECTIF réalisé (%)	OBJECTIF DE REALISATION 2022	PROJECTION FIN 2022	PART DE L'OBJECTIF (%)
A1 - Information de 1 ^{er} niveau	1555	77,75%	2 000	2073	104%
A2 - Conseil personnalisé aux ménages	710	101,43%	700	947	135%
A4 - Accompagnement des ménages à la rénovation globale	63	70,00%	90	84	93%

Correctif sur A4 selon stats CRER (visites programmées)	PART DE L'OBJECTIF (%)	OBJECTIF DE REALISATION 2022	PROJECTION FIN 2022	PART DE L'OBJECTIF (%)
89	98,89%	90	100	111%

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

S²LO

46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Bilan 2022 des actions de sensibilisation / communication / animation



- ❑ 25 permanences du CRER sur l'ensemble de la plateforme ;
- ❑ Diffusion des éléments de communication (affiches/flyer) aux 4 EPCI relayée à toutes les communes et sur différents canaux de communication (site internet, réseau FB, article dans bulletin municipaux ...)
- ❑ Animation du CRER auprès du Petit Tertiaire Privé (communication auprès des acteurs bancaires, des assurances, clubs d'entreprises...)
- ❑ Week-end du 04-05/06/2022 : Foire-expo de Parthenay
- ❑ Salon de l'Habitat à Pompaire
- ❑ Rénov'Tour à Melle, Saint-Maixent-l'Ecole et Parthenay du 15 au 17 septembre 2022

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Bilan 2022 des actions de sensibilisation / communication / animation

Les balades thermographiques à programmer sur la saison hivernale 2022/2023

2 dates fléchées pour Mellois en Poitou en janvier 2023 à partir de 18h



LA THERMOGRAPHIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La thermographie est une technique de mesure des températures obtenue à partir d'une caméra thermique et d'un appareil photo numérique.

Cette technique permet de **visualiser les déperditions thermiques au niveau d'un bâtiment en extérieur** (façades, toitures,...) et en intérieur (ouvertures, plancher, ...).

Plus la couleur est chaude, plus la surface émet de la chaleur.

La thermographie est un formidable outil visuel qui permet de se rendre compte de manière ludique et dynamique des déperditions énergétiques et ainsi de sensibiliser à l'importance de l'isolation.

La bonne tenue d'une telle opération repose avant tout sur des conditions météorologiques particulières, associées à une période de froid.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ AMI 2023 de la Région NA : consolider le déploiement des plateformes de la rénovation énergétique

- Le présent AMI (date butoir le 03/11) a pour objectif de définir les objectifs/subventions pour l'année 2023.
- Les principes de l'AMI 2023 sont en grande partie maintenus tel qu'en 2022 :
 - Un co-financement Région/SARE à hauteur de 80% par acte métier et un auto-financement de 20% des EPCI
 - Maintien des missions obligatoires suivantes : A1, A2, A4, C1 et C3
 - Une fongibilité des objectifs des actes métiers
- Une évolution sur le Petit Tertiaire privé « sorti » des missions obligatoires de l'AMI mais finançable auprès de la Région sous réserve d'une volonté politique démontrée et d'une stratégie pluriannuelle
- La volonté de développer les actions vers les copropriétés – avec 1ere information qui devient une mission obligatoire

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Des objectifs 2023 réhaussés vu le contexte de crise énergétique

	OBJECTIF DE REALISATION 2022	PROJECTION FIN 2022	OBJECTIFS 2023
A1 - Information de 1 ^{er} niveau	2 000	2073	2500
A2 - Conseil personnalisé aux ménages	700	947	1015
A4 - Accompagnement des ménages à la rénovation globale	90	84	105

→ Copropriétés :

- A1 copro : 20 (x2 par rapport à 2022),
- A2 copro : 10 (idem 2022)
- A4 copro (idem 2022)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Impacts financiers 2022 et projection 2023

DETAIL DES DEPENSES	2022		2023*	
TOTAL Dépenses prises en compte (assiette éligible)	204 023,57 €		226 500,00 €	
Coût chargé de mission CC HVS		8000,00 €		2 500,00 €

Temps agent
= 1j/semaine

Temps agent
= 1j/mois

DETAIL DES RECETTES	2022		2023*
Subvention du SARE	95 261,86 €		113 249,00 €
Subvention de la REGION	70 557,00 €		72 949,00 €
Autofinancement 4 EPCI	38 204,71 €		40 302,00 €
TOTAL	204 023,57 €		226 500,00 €

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine - Reconduction de la convention de partenariat inter-EPCI

❑ Impacts financiers 2022 et projection 2023

REPARTITION DE L'AUTOFINANCEMENT	2022	chargé de mission 2022	Total 2022	2023*	chargé de mission 2023	Total 2023
Haut Val de Sèvre	8 572,53 €	2000,00 €	10 572,53 €	9 075,24 €	625 €	9 700,24 €
Val de Gâtine	5 977,92 €	2000,00 €	7 977,92 €	6 340,13 €	625 €	6 965,13 €
Parthenay Gâtine	10 403,20 €	2000,00 €	12 403,20 €	10 930,17 €	625 €	11 555,17 €
Mellois en Poitou	13 251,06 €	2000,00 €	15 251,06 €	13 954,46 €	625 €	14 579,46 €
TOTAL plateforme	38 204,71 €	8000,00 €	46 204,71 €	40 300 €	2500 €	42 800 €

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



46. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine (France Rénov') - Convention inter établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **CANDIDATER** à l'AMI 2023 pour le déploiement d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique est proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer la convention annexée à la présente délibération.

47. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre et Gâtine : Politique d'action pour la rénovation énergétique du petit tertiaire privé

❑ Des objectifs dissociés en 2023 pour le Petit Tertiaire privé

Pour l'année 2023, exclusion des actes à destination du Petit Tertiaire Privé au vu des faibles résultats des plateformes sur ce volet au niveau régional.

Les 4 EPCI partenaires et le CRER qui ont engagé une réflexion et un travail à destination de ce public via la Plateforme de rénovation énergétique et souhaitent poursuivre cette mission Une proposition parallèle à l'AMI 2023 a donc été adressée à la Région.

Le coût de cette offre de services est estimé à 21 600 € dont une part d'autofinancement des 4 EPCI de la Plateforme Mellois Sèvre et Gâtine à hauteur de 4320 €.

Objectifs de la plateforme 2022

- Actes B1 : 80 entreprises accompagnées
- Actes B2 : 40 entreprises accompagnées

Résultats de la plateforme 2022

- Actes B1 : 18 entreprises accompagnées
- Actes B2 : 2 entreprises



Objectifs 2023 proposés

- Actes B1 : 100 entreprises
- Actes B2 : 50 entreprises

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



47. Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre et Gâtine - Politique d'action pour la rénovation énergétique du petit tertiaire privé

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le principe d'une réponse favorable pour la mise en œuvre d'une politique d'action pour la rénovation énergétique du Petit Tertiaire Privé montrant ainsi l'intérêt politique que représente cette mission pour la collectivité ;
- **APPROUVER** la proposition technique et financière présentée en annexe ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

48. Convention d'adhésion de la commune de Urbanisme Intercommunal – Avenant n°1

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

Harmonisation sur tout le territoire de la commune nouvelle du périmètre d'instruction confié au service urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	
Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	X
Déclaration Préalable (DP)	X
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	X
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif	X
Permis de Construire (PC)	X
Permis de Construire modificatif	X
Permis de Démolir (PD)	X
Permis d'Aménager (PA)	X
Permis d'Aménager modificatif	X
Transfert des actes	X
Prorogation des actes	X

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



48. Convention d'adhésion de la commune de Melle au Service Urbanisme Intercommunal – Avenant n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** Monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune de Melle au Service Urbanisme Intercommunal, telle qu'annexée.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

49. Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

50. Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 08/12/22

- Présentation de la commune de La Chapelle-Pouilloux,
- Diagnostic petite enfance,
- Fête du jeu,
- Diagnostic PLUi-H,
- Présentation du bilan 2022 de France Services,
- Pays d'Art et d'Histoire : présentation des appels à partenariat lancés auprès des communes,
- Contrat Régional Territorial,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUET

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE

51. Agenda des réunions

- Jeudi 12 janvier 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Mougou (Aigondigné)
- Jeudi 19 janvier 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay
- Jeudi 26 janvier 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 079-200069755-20230119-C19_01_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

